PD-ADK-794

REPUBLIQUE DU TCHAD

MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION

UNITE - TRAVAIL - PROGRES

PREPARATION DU SEMINAIRE SUR LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE AU TCHAD (30-31 MAI AU 1er JUIN 1991)

RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION N° 1 :

"L'ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE"

ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE

La volonté de l'Etat de se désengager de la vie économique est bien présente dans le discours des dirigeants tchadiens tout comme dans les documents officiels tels que le Plan d'orientation de décembre 1989. Il est vrai que depuis l'indépendance du pays, l'état s'est montré omniprésent dans le domaine économique et n'a pas permis aux initiatives privées de se développer en raison de la carence de l'initiative privée. Les événements politiques n'ont d'ailleurs pas facilité les choses. L'Etat souhaite maintenant amorcer une privatisation du secteur économique qui a déjà eu lieu dans certains domaines comme l'Elevage et les transports.

Ce désengagement doit s'accompagner d'actions de promotion du secteur privé et notamment des PME-PMI par des mesures fiscales et une politique de crédits incitative, une révision de la législation d'encadrement des activités (cadre institutionnel, les circuits administratifs...) et les structures de concertation entre les pouvoirs publics et le privé.

D'une façon générale, c'est tout l'environnement des entreprises qui doit être revu. C'est dans cette perspective que s'inscrit le travail de la Commission N° 1 qui va s'attacher à analyser cet environnement au travers de trois thèmes essentiels avant de proposer quelques recommandations. I/ L'environnement naturel, handicap au développement du secteur privé ; II/ Les entraves au développement du secteur privé du fait de l'Etat ; III/ les obstacles relatifs à l'environnement socio-économique; IV/ les recommandations.

I/ L'ENVIRONNEMENT NATUREL, HANDICAP DU DEVELOPPEMENT

Pays sans façade maritime, le Tchad est distant à plus de 1700 kms du port de transit le plus proche, Douala au Cameroun. Doté d'un vaste territoire et doublement enclavé, le Tchad manque d'infrastructures susceptibles de favoriser l'éclosion des PME/PMI.

A) Transport et zone industrielle

1) Le transport

Les transports sont chers en raison à la fois du mauvais état des infrastructures, des grandes distances qui séparent les principaux centres urbains et de l'enclavement extrême du pays. En effet, le mauvais état des routes réduit la vitesse des véhicules, allonge le temps de parcours et accélère l'usure des véhicules. Cela se traduit en terme de coûts par une baisse de productivité des amortissements et entretiens plus élevés et une immobilisation de stocks importants afin d'éviter des ruptures d'approvisionnement.

Les principales composantes de la chaîne de transport au Tchad sont :

- le transport routier
- le transport fluvial
- le transport aérien

a) Le transport routier : Le réseau tchadien compte 7.300 kms de routes et pistes classées et 24.000 kms de pistes non classées desservant les zones rurales. Les routes en terre permanentes totalisent moins de 1.000 kms ; celles bitumées qui étaient de l'ordre de 250 kms sont détériorées et font actuellement l'objet de réhabilitation. La plus grande partie des routes et pistes est impraticable pendant la saison des pluies rendant ainsi difficile l'acheminement des marchandises dans les zones rurales de distribution. C'est ainsi que les liaisons entre N'Djaména et les autres centres économiques du sud entraînent un important contour en saison de pluies par le Cameroun.

b) le transport maritime : Le Tchad ne dispose pas de façade maritime. Il est tributaire des ports des pays voisins (Cameroun et Nigéria) pour l'évacuation des marchandises tout à l'import qu'à l'export. Les coûts d'approche terrestres accroissent le coût d'obtention des marchandises indispensables à toute production. Le coût de transport depuis Douala est évalué à au moins 80.000 F la tonne. L'entreprise souffre en outre de la lenteur de l'acheminement physique des marchandises ou bien des difficultés dues à l'application des procédures douanières de transit étrangères, provoquant ainsi rupture d'approvisionnement et d'évacuation des produits.

En ce qui concerne le transport fluvial interne, il est délaissé à cause de l'irrégularité du cours des deux principaux fleuves (Chari et Logone) irrégularité due aux aléas climatiques. Ce système de navigation permettait d'acheminer divers produits de première nécessité (sucre, natron, oignons, ail, bière, mil etc) vers certaines régions du pays.

c) Le transport aérien : Le transport aérien semble le mieux adapté, mais il reste à signaler que seules les grandes entreprises installées à N'Djaména peuvent se le permettre. Par contre, les PME/PMI limitées par leurs capacités de production ou de distribution et disposant de moyens généralement insuffisants en début d'exploitation, y parviennent difficilement. Les entreprises installées en province, convient-il de le rappeler, doivent emprunter une fois de plus les voies routières pour l'acheminement de leurs marchandises ; car l'intérieur du pays n'est pas desservi par les avions gros porteurs.

2) **Aménagement des zones industrielles**

Pour toute installation d'unités de production, il faut une étude approfondie. Au Tchad, l'on tend souvent à négliger les zones industrielles. De toutes les études menées, le poids des coûts d'aménagement et de construction des locaux industriels au Tchad représente en moyenne 40 à 50 % du coût total des investissements empêchant ainsi souvent la réalisation d'opérations de partenariat avec les hommes d'affaires étrangers qui refusent de participer aux coûts d'aménagement des infrastructures. Ces coûts de génie civil sont également pour beaucoup à la base des difficultés que rencontre tout homme d'affaires qui veut implanter une unité industrielle au Tchad.

B/ L'étroitesse du marché national

La faible population du pays et son pouvoir d'achat limité constituent un handicap à l'investissement et à une production en série. Les entreprises sont donc confinées dans des créneaux d'activité à faible marché tels que les boulangeries, les menuiseries, etc où la rentabilité déjà faible se dégrade rapidement en raison de la saturation du marché. Le marché extérieur qui pourrait être le débouché idéal l'est moins à cause de la non compétitivité des produits tchadiens pénalisés par les taxes de sortie qui les frappent.

II. LES ENTRAVES AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE RELEVANT DE L'ETAT

Elles se traduisent par un système fiscal inadapté, des formalités d'enregistrement longues et coûteuses et une corruption généralisée.

A/ Un système fiscal inadapté

Sous la conduite du FMI et de la Banque Mondiale dans un programme de réforme fiscale, le Gouvernement a augmenté depuis le 1er janvier 1990, les recettes fiscales de l'Etat par l'élargissement de l'assiette. Cette augmentation qui ne frappe non seulement les personnes physiques mais également les entreprises du secteur formel, a suscité au sein de celles-ci des mécontentements de tout genre. Pour le secteur formel, l'Etat devrait plutôt chercher les voies et moyens d'imposer le secteur informel que d'augmenter le taux d'imposition qui paralyse leurs activités, car il paie déjà chaque année une multitude d'impôts et taxes très variés pour le budget de l'Etat.

Le système fiscal a fait l'objet d'une étude particulière (voir annexe ci-jointe).

B/ Des formalités d'enregistrement longues et coûteuses

Lors de la création d'une entreprise, l'opérateur est astreint à accomplir plusieurs formalités administratives fort longues et coûteuses :

- obtention d'une autorisation administrative délivrée par le département du Commerce et de l'Industrie ;
- obtention d'une carte de commerçant étranger s'il s'agit d'un étranger ;
- dépôt et enregistrement des statuts à la Direction des domaines, de l'enregistrement et du timbre ;
- ouverture d'un compte en banque ou auprès de tout établissement agréé ;
- inscription au registre du Commerce à la justice ;
- annonce légale à l'ATP ;
- déclaration d'existence et d'immatriculation au fichier central du contrôle fiscal à la Direction des Impôts et taxes ;
- légalisation au registre d'employeur et l'immatriculation à la CNPS, à l'office national de la main d'oeuvre ;
- inscription au code des statistiques à la Direction des statistiques ;

et enfin réaliser une étude de marché si l'opérateur économique veut faire recours au crédit bancaire. Lorsqu'on se rend compte que 90 % des opérateurs économiques sont analphabètes l'on peut imaginer les difficultés à surmonter cette bureaucratie.

C/ Une corruption généralisée

1- Du côté de l'administration

Tout le long du processus d'enregistrement énuméré ci-dessus, l'opérateur économique est obligé de payer encore des dessous de table, soit pour faire avancer son dossier, soit pour répondre aux sollicitations explicite des agents de l'administration. Tout ceci augmente considérablement les charges et retarde le délai normal pour obtenir les autorisations nécessaires. Cela traduit à suffisance le peu de souci de rationalisation du temps et du travail de l'administration tchadienne, laquelle est atteinte d'une maladie qui la gangrène : la corruption.

Cette corruption s'est installée au lendemain des événements qu'a connus le Tchad il y a une dizaine d'années. Ce phénomène est dû au fait qu'avant cette période, la quasi-totalité du négoce était assurée par les entreprises étrangères européennes, gréco-

libino-syriennes et africaines. Avec la guerre, ces entreprises ont fermé leurs portes et ne sont plus revenues, laissant ainsi un vide qui est aujourd'hui occupé par les agents de l'Etat et d'autres. Bien que n'ayant pas les compétences requises, on assiste à une prolifération d'entrepreneurs de fait entraînant une altération des qualités morales des fonctionnaires tchadiens pratiquant le commerce par personnes interposées. Les règles élémentaires régissant le commerce ne sont plus respectées. Les trafics d'influence sont devenus monnaie courante.

Tous ces maux ont pour cause :

- la faiblesse du salaire des fonctionnaires tchadiens ne les mettant pas à l'abri de la tentation de corruption ;

- les critères de nomination à des postes de responsabilité peu compatibles avec les exigences de ces postes (l'homme qu'il faut à la place qu'il faut);

- le désir des fonctionnaires de s'enrichir rapidement et de manière illégale.

2- Du côté des opérateurs

Des handicaps et insuffisances sont également relevés du côté des opérateurs privés :

- l'absence de transparence, c'est-à-dire le recours à des procédures illégales dans la pratique du commerce;

- le recours à la corruption, conséquence de la non transparence ;

- le manque d'esprit de risque et par conséquent le refus de financement à long terme et la préférence pour le profit immédiat ;

- le manque d'esprit d'association et par conséquent le manque de capacité financière et technique pour exécuter de grands marchés à l'occasion des appels d'offres ;

- le manque de culture d'entreprise.

- la méconnaissance des documents de promotion industrielle déjà mis en place par l'Etat. Exemple : le code des investissements qui présentent des avantages notoires pour la création des unités de production.

D/ Un contrôle d'Etat anti-économique

Les opérateurs économiques tchadiens dans leur ensemble, conteste le contrôle qu'effectue l'Inspection Générale du Contrôle d'Etat dans le cadre de la délivrance ou non des visas.

Ce contrôle doit en principe concerner la gestion du budget de l'Etat ainsi que les opérations financées grâce à l'extérieur et dont les crédits sont gérés par l'Etat.

Sans pour autant remettre en cause le principe du contrôle de l'Etat, il y a lieu de souligner que ce contrôle qui se fait généralement d'une façon très lente, entraîne non seulement d'énormes pertes en temps mais aussi en argent.

III/ LES OBSTACLES DUS A L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

Les entreprises de production et de service au Tchad sont confrontées à des coûts de facteurs qui exercent une pression constante sur le développement de leurs activités. L'énergie, les transports, les matériaux, le crédit et l'absence de main d'oeuvre qualifiée, constituent les facteurs les plus contraignants.

A) L'énergie (produits pétroliers et électricité) est disponible dans les principaux centres urbains mais à des coûts élevés. Les produits pétroliers importés du Cameroun et du Nigéria surtout, sont vendus aux points de consommation à des prix abordables mais ce sont les coûts d'approche, principalement les taxes qui alourdissent le prix de vente. A preuve, le litre d'essence vendu hors circuit officiel (175 à 200 F) est d'un tiers moins cher que celui vendu à la pompe (290 F).

La STEE vend l'électricité à 58 F le KW/H sur la moyenne tension et entre 72 et 134 F le KW/H sur la basse tension. Le prix de revient du litre de gas-oil, 167 F, est la cause principale de la chèreté de l'électricité.

B) Les matériaux de construction Le fer, le ciment et la peinture, tous produits importés sont disponibles à des coûts très élevés. Ces produits, s'il ne sont pas utilisés en permanence dans le cadre des activités quotidiennes de l'entreprise sont néanmoins très nécessaires dans la phase d'installation de celle-ci. Ils constituent à eux seuls près de la moitié des dépenses d'investissement initial.

C) Le crédit Le coût élevé des crédits, généralement supérieur à 18 %, est d'abord dissuasif à tout investissement productif avant d'être un coût pour les entreprises qui y ont recours. La chèreté du crédit et le poids de la fiscalité sont les facteurs à la base de la faillite de beaucoup d'entreprises et par ricochet, la méfiance des

'banques à prêter.

D) La main-d'oeuvre Elle est abondante au Tchad mais elle manque de qualification et d'expérience. Les entreprises ne peuvent donc disposer facilement des compétences techniques et d'organisation de la production au Tchad. Cette situation conduit souvent à faire recours au personnel expatrié cela coûtant très cher. Cela découle essentiellement du fait que la formation professionnelle et technique est nettement insuffisante. Cet enseignement a durement subi la guerre civile : deux lycées techniques commerciaux, deux lycées techniques industriels, un collège technique, deux collèges agricoles, dix centres d'apprentissage pour ouvriers spécialisés en menuiserie et maçonnerie. Une formation en secrétariat organisée par la chambre consulaire et sera poursuivie par une formation en électricité, mécanique, comptabilité, froid et bois.

L'enseignement technique et professionnel, pour tout indispensable au développement du pays, ne compte encore que peu d'élèves (3000 environ) et un peu plus d'une centaine de professeurs.

Enfin il faut ajouter quelques établissements techniques : deux écoles nationales Inter-Etats, l'une pour les travaux publics, l'autre pour les télécommunications et un centre de formation professionnelle mécanique auto-diesel.

Par ailleurs, l'inexistence d'une véritable politique d'alphabétisation des adultes pose un problème grave. Plus des 3/4 de la population au Tchad est analphabète. La persistance de l'exclusion culturelle et technique par manque de moyen élémentaire de communication, risque de paralyser non seulement le développement économique mais aussi sa marche vers l'unité intérieure et vers la démocratie.

E) Les télécommunications La chèreté des communications constitue une contrainte de taille pour les opérateurs privés, notamment pour les communications avec l'extérieur. La société des Télécommunications Internationales du Tchad (TIT) a fait des efforts de modernisation ces dernières années qui devraient lui permettre d'abaisser progressivement ses tarifs. De nouveaux tarifs sont en vigueur depuis le 1er novembre 1990 pour les communications avec la France. Ils varient de 500 F la minute les jours fériés et heures creuses à 1000 F la minute aux heures de pointe.

Les frais de publicité au Tchad ne sont pas aussi élevés qu'ils paraissent. Les entreprises locales doivent davantage faire recours aux agences locales de publicité plutôt qu'aux agences étrangères, à qualité de travail égale, car il est bien établi que les agences étrangères sont nettement plus chères.

IV/ RECOMMANDATIONS

L'analyse et le constat des situations ci-dessus, conduisent à faire les recommandations suivantes ;

1- De l'environnement naturel

Le transport

- mettre en oeuvre la réalisation du réseau prioritaire défini dans le Programme d'ajustement du secteur transport (PASET) ;

- réactiver le projet de prolongement du chemin de fer depuis Ngaoundéré au Cameroun jusqu'à Moundou ou Maïdougouri au Nigéria jusqu'à N'Djaména ;

- transformer l'OFNAR en Société d'économie mixte afin d'y faire participer le privé ;

- développer le transport aérien à l'intérieur du pays par la construction d'aérodromes dans les principaux centres urbains.

- développer la navigation fluviale par l'utilisation du système de dragage.

Les ressources naturelles

- accélérer la réalisation du projet de cimenterie du Mayo-Kebbi et produire à des coûts raisonnables d'autres matériaux locaux ;

- accélérer la réalisation du projet pétrole-électricité.

- mettre en valeur le système de production d'énergie par barrage ou à défaut entamer des pourparlers afin d'emprunter l'énergie dans les pays voisins à moindre coûts (Cameroun par exemple).

2- Des obstacles relevants de l'Etat

Réglementations économiques

- poursuivre la rationalisation du cadre économique à la fois pour alléger les procédures et favoriser la promotion des PME/PMI ;

- réglementer le bail commercial ;

- poursuivre la réforme fiscale dans le sens de l'abaissement modulé des taux et de l'élargissement de l'assiette au secteur informel ;

- prévoir par des textes appropriés (cf. page 3, Article 5 Code des Investissements) de réserver aux entreprises tchadiennes les marchés d'un montant inférieur ou égal à 100 millions de F CFA, ainsi que la possibilité pour celles-ci de sous-traiter certains marchés inaccessibles aux PME ;

Relations Etat-secteur privé

- concilier les textes en matière de commerce et la pratique des fonctionnaires, afin d'abolir la concurrence déloyale exercée après ceux-ci au secteur privé ;

- sanctionner les actes de corruption ;

- instaurer un Etat de droit ;

- réduire l'accumulation des arriérés intérieurs de l'Etat vis-à-vis des entreprises par un règlement rapide des factures ;

- réduire le délai d'obtention des visas de l'IGCE (8 jours au maximum comme auparavant) par la suppression de certains contrôles trop encombrants.

- restructurer l'OPIT et en faire le lieu de passage obligé des investissements productifs privés.

3- <u>De l'environnement socio-économique</u>

Les ressources humaines

- renforcer les centres de formation existants ;

- créer d'autres centres de formation technique et professionnelle ;

- harmoniser l'offre et la demande de personnel qualifié;

- valoriser les cadres nationaux en recourant aux compétences nationales plutôt qu'aux expatriés.

Les opérateurs privés

- informer, sensibiliser et animer les opérateurs économiques privés par :

  * le renforcement de la chambre consulaire et de l'OPIT
  * le renforcement de l'émission radiodiffusée "La tribune des opérateurs économiquec" en arabe et en sara

- encourager les opérateurs à s'organiser et à

s'associer.

Environnement financier et économique

- mettre en place des institutions financières mieux adaptées en matière d'accès au crédit bancaire (BDT, Banques commerciales, système de garantie...) ;

- mettre en place un fonds de garantie au profit des entreprises privées et un système d'incitation.

- dégrever les taxes sur la distribution des crédits aux PME ;

- freiner la dissémination des industries et aménager avec l'aide des bailleurs de fonds des zones industrielles ;

- demander à la TIT et à l'ONPT d'avoir une politique commerciale de vulgarisation du téléphone et des télécommunications afin de les rendre accessibles à un plus grand nombre d'utilisateurs.

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION N°1

Président	:	M. Ahmed Christian Matho	EGEC/Chambre consulaire
Vice-Président	:	M. Bambé Dansala	COTONTCHAD/ CNPT
Rapporteur	:	M. Djogoye Talansadi	Présidence de la République
Co-Rapporteur	:	Melle Tourkounda Delphine	Direction des Impôts et Taxes
Membres	:	MM. Baker Charles	USAID
		Denis Millon	Coopération française
		Etienne Alingué	Banque mondiale
		Brah Daniel	SGG
		Goundoul Vikama	OPIT
		Yang Vang Gassissou	Direction des Douanes
		Mondroguet Bogmou	Contrôle d'Etat
		Abdérahmane Koulamallah	Chambre Consulaire
		Mersilé Atti	Chambre Consulaire
		El Hadj Dasser	Chambre Consulaire
		Barry Djibrina	PNUD
		Djondang Tchaknoné	Coordonnateur Plan et Coopération
		Mérina Ngang-Ny	Direction Impôts et Taxes
		Djimtoloum Koy	Direction des Impôts et Taxes

COMMISSION N° 1 : L'ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE

L'INCIDENCE DE LA FISCALITE SUR L'ENTREPRISE TCHADIENNE

ANNEXE AU RAPPORT FINAL

Etude légère réalisée par M. Mérina Gang-Ny

13

L'ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE

SOUS-THEME : L'INCIDENCE DE LA FISCALITE SUR L'ENTREPRISE TCHADIENNE

TERMES DE REFERENCE

- Fiscalité directe
- Fiscalité indirecte
- Para fiscalité
- Taxation des revenus
- Banques
- Leurs incidences sur le développement des entreprises tchadiennes

RAPPORT D'ETUDE ADOPTE PAR LA COMMISSION N° 1

Consultant national : M. Mérina Gang Ny, Inspecteur principal des Impôts
Direction des Impôts et Taxes (Ministère de l'Economie et des Finances)

14

La Commission N° 1 "Environnement de l'entreprise", lors de l'examen du sous-thème fiscalité a demandé qu'une étude plus approfondie soit menée pour éclaircir les participants sur la question de fiscalité jugée importante et très complexe. Les termes de référence proposés étaient :

- fiscalité directe
- fiscalité indirecte
- parafiscalité
- taxation des revenus
- les banques
- leurs incidences sur le développement des entreprises tchadiennes

La Commission Environnement de l'entreprise a remarqué qu'il se pose un certain nombre de problèmes au développement du secteur privé national.

Parmi les principaux obstacles au développement du secteur privé national on distingue les obstacles liés à l'environnement et à la structure même des entreprises tchadiennes (c'est-à-dire les obstacles découlant de l'environnement économique, de l'enclavement du pays, des coûts élevés des transports et de la rareté des matières premières locales). Certains obstacles relèvent de l'Etat. Parmi ces obstacles relevant de l'Etat, on cite la lourdeur administrative, les arriérés intérieurs de l'Etat et une politique fiscale et para fiscale dissuasive. C'est ce dernier obstacle qui fera l'objet de la présente étude.

Dans un document intitulé "Problématique du développement du secteur privé national et les principaux axes de politiques et actions du gouvernement" remis à la Commission N° 1 il apparaît que le Gouvernement veut promouvoir le secteur privé. Il est affirmé que le Gouvernement veut promouvoir l'investissement et particulièrement l'investissement privé. Les objectifs recherchés sont :

- une participation plus accrue du secteur privé national dans le processus du développement économique par des investissements productifs pour soutenir une croissance durable et créer des emplois ;

- permettre un afflux des capitaux privés, étrangers. Pour ce faire il faut éliminer les contraintes constatées dans l'environnement économique.

Le Gouvernement se doit donc de poursuivre une politique fiscale et budgétaire plus incitative Dans les faits, le Gouvernement s'est engagé sous la conduite du Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale dans un programme de réformes fiscales qui vise à :

- augmenter les recettes fiscales par l'élargissement de l'assiette ;

15

- améliorer l'élasticité du système fiscal pour orienter l'investissement privé dans des secteurs productifs.

Cette politique conduit à octroyer ou à élargir les avantages fiscaux pour réduire le coût des investissements. Elle conduit aussi à utiliser les avantages fiscaux des PME/PMI contenus dans le code des investissements dans un sens de modulation plus favorable aux PME. Enfin cette politique doit conduire à une baisse modulée des taux d'imposition en fonction des investissements productifs dans les secteurs de croissance et élargir l'assiette fiscale au secteur informel.

En d'autres termes, le document cadre du programme économique du FMI vise à réduire sélectivement le taux d'imposition dans les secteurs productifs, encourager l'investissement privé et accentuer la pression fiscale dans certains secteurs économiques notamment par la fiscalisation du secteur informel qui tend à prédominer au Tchad.

Selon les termes de référence de l'étude de la fiscalité tchadienne, il a été demandé de mesurer le poids de cette fiscalité sur les activités industrielles et commerciales.

En matière de fiscalité directe, voici quelques taux d'imposition comparés au niveau de la sous région pour trois pays : le Tchad, la RCA et le Cameroun.

16

Pays Nature d'impôts	Tchad	RCA	Cameroun
1) Impôt sur les sociétés			
Industriels Autres Agricoles	45 % 50 % --	45 % 46 % 29,325 %	38,50 % 36 % 38 %
2) Impôt minimum forfaitaire			
Industriels catég. A Commerce catég. B Banques-Ass. catég. C actuellement 1,5 % pour tous	1,30 % } 1,6 % } 1,5% 2,0 % }	1,1 % avec un minimum de 100.000	1,1 % avec un minimum de 400.000
3) Impôt sur les distributions, Intérêts IPRCM	20 %	30 %	16,5 %
4) Impôt sur les revenus personnes physiques (IRPP)	65 % sur la tranche de revenu excédant 6.000.000	65 % sur la tranche de revenu excédant 3.000.000	45 % sur la tranche de revenu excédant 3.000.000
5) Impôt sur le chiffre d'affaires intérieur (ICAI)			
Taux général ITC	15 %	13,85 %	9,9 %
6) Taxe de transaction	3 %	4 %	-
7) Contribution foncière sur les propriétés bâties (CFPB) et non bâties (CFPNB) Valeur imposable = valeur locative (VI = VL)	11 % de la valeur vénale	12 %	-
Taux	17 % de VI	46 % VI	-
8) Taxe sur les valeurs locatives	15 % VL	-	-

17

Pays Nature d'impôts	Tchad	RCA	Cameroun
9) Taxe forfaitaire sur les salaires	7,5 %	10 %	2,5 %
10) Taxe d'apprentissage	1,2 %	-	0,3 %
11) Taxe sur la distribution de crédit (TDC)	2 %	-	1 %
12) Enregistrement			
- société (capital)	3 %	3 %	dégressif de 1 % à 0,25%
- immeuble (vente)	10 %	12 %	15 %
- baux	3 %	12 %	5 %
- fonds de commerce	10 %	15 %	10 %

Sur la base de ce tableau, l'entreprise industrielle tchadienne dont le compte d'exploitation est présenté ci-dessous a payé en matière d'impôts les charges suivantes (chiffres en millions de F CFA) en 1989.

Chiffres d'affaires TTC	988
Matières et fournitures consommées	418,6
Transports consommés	29,5
Autres services consommés	36,7
Charges et pertes diverses	6,7
Frais de personnels	122,1
Impôts et taxes	220,7
Intérêts	14,8
Dotations aux amortis. et prov.	61,0
Résultat d'exploitation	133,0
Minimum fiscal	12,8
Résultat net avant impôt	109,0

Sur la base des résultats net de 109 millions, l'impôt sur les sociétés (IS) dû serait de 109 x 45 % = 49 millions. En définitive, cette entreprise devrait payer l'impôt sur les sociétés de 49 - 12,8 = 36,2 millions.

18

L'entreprise industrielle a été agréée au régime B du code des investissements en République du Tchad. Elle bénéficie dans ce cadre des avantages fiscaux prévus aux articles 136 à 139 du code générale des impôts. Au cours de l'année 1989 même, elle a réalisé des investissements productifs (augmentation de la capacité de production) pour 132,6 millions. La réduction d'impôt pour investissement prévue à l'article 139 du code général des impôts s'élève à 132,6 x 40 % = 53,040 millions. Ainsi cette somme sera imputée sur le résultat net de l'exercice, soit 109 - 53,040 = 55,960 millions. L'impôt à percevoir est de :

55,960 x 45 % = 25,18 millions. L'entreprise a payé donc en IS 25,18 F - 12,8 millions = 12, 38 millions.

La rubrique impôts et taxes figurant au compte d'exploitation comprend tous les autres impôts et taxes diverses dont les principaux sont :

Patentes	916.000
Taxe sur les autorisations de licence	170.000
Taxe forfaitaire sur les salaires	7.144.000
Taxe d'apprentissage	1.260.000
Droit d'enregistrement sur bail	213.000
CAI sur les services consommés	800.000
Impôt sur les propriétés bâties et non bâties	2.672.000

En matière de fiscalité indirecte

Les entreprises éligibles au code des investissements sont agréées au régime de la taxe unique et bénéficie du taux réduit à 5 %. L'entreprise industrielle dont le compte d'exploitation est ici présenté, a payé au titre de la taxe unique en 1989, 130,21 millions. et autres taxes à 5 % .....13,0 millions. Le taux de la taxe unique est toujours fixé au niveau du Comité de direction de l'UDEAC donc au niveau de la sous-région tandis que le taux réduit à 5 % est souvent obtenu par agrément de la Commission nationale des investissements présidée par le Ministère du Commerce et de l'Industrie. Il faut rappeler simplement que la taxe unique frappe les produits fabriqués localement et mis à la consommation intérieure.

La para fiscalité

La para fiscalité est l'ensemble des prélèvements opérés au profit des organismes tels la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), l'Office National des Routes (OFNAR), la Caisse Sucre, la Caisse de Retraite (CNRT), les communes, le Fonds d'Intervention Rurale (FIR), la Chambre Consulaire (CCT).

La collecte des ressources de ces organismes est assurée tantôt par le trésor, tantôt par ces organismes eux-mêmes.

Les prélèvements para fiscaux les plus importants concernent la CAA dont la collecte des ressources se fait systématique auprès

19

de toutes les industries locales. La collecte de ses ressources touche également les importations et les exportations de bétail et les crédits bancaires.

L'entreprise précitée a versé à la CAA 93 millions de F CFA en 1989. L'OFNAR assure aussi un prélèvement important par le biais de la fiscalité pétrolière.

Les prélèvements para fiscaux sont assez importants dans la mesure où ils alimentent plusieurs caisses hormis l'imposition du revenu normal.

Ainsi, les prélèvements de la fiscalité pétrolière alimentent :

- le budget de l'Etat 58 %
- l'Office National des Routes 16 %
- la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) 18 %
- la Caisse Nationale de Retraite du Tchad 8 %

Le taux de précompte étant de :

- 135 F/Litre pour l'essence
- 82 F/Litre pour le gasoil taux réduit pour les usines
- 112 F/Litre pour le gasoil des véhicules et 70 F/Litre pour le pétrole lampant.

Taxation des revenus

Les revenus tels que les dividendes versés par les sociétés à leurs associés, les intérêts servis sur les comptes créditeurs, les honoraires et jetons de présence sont imposés à 20 %. Ce taux s'applique sur les produits nets à verser aux bénéficiaires ; mais les revenus nets d'impôt des personnes morales ne sont pas imposés tant qu'ils demeurent investis ou mis en réserve dans l'entreprise.
Les revenus des personnes physiques commerçants relevant actuellement du secteur informel subissent un précompte de 1 % sur leurs achats. Ce précompte est normalement déductible de l'impôt sur le bénéfice si les personnes intéressées font une déclaration.

Les mêmes achats subissent une taxe de transaction de 3 %. Cette dernière taxe est en faite une accentuation de la pression fiscale sur le secteur informel dans le cadre du programme d'ajustement structurel.

Taxation des entreprises des travaux

Voici le compte d'exploitation générale d'une petite entreprise des travaux en 1989.

Chiffre d'affaires TTC (encaissements 1989)	303 millions
Matières et fournitures consommées	182,0
Transports consommés	22,2
Autres services consommés	31,2

Charges et pertes diverses	0,950
Frais de personnel	33,3
Impôts et taxes	12,9
Dotations aux amortissements	8,8
Résultat de l'exercice (bénéfice)	+ 14,1

Le poste impôts et taxes comprend entre autres :

l'IMF	3,8
ICAI	4,7
taxe forfaitaire	0,6
taxe d'apprentissage	0,2

Au niveau des entreprises des travaux, le montant de l'ICAI prélevé est relativement faible à cause de nombreux marchés financés sur prêts extérieurs. Ces marchés sont traités hors taxes, les entrepreneurs ne subissent pas l'impôt sur le chiffre d'affaires intérieur au taux de 10 %, seuls l'IMF ou l'impôt sur le bénéfice au taux de 50 % sont dûs.

Autre secteur : la banque

Il est relevé ici seulement pour compléter la gamme des charges des entreprises les éléments fiscaux des coûts du crédit :

le taux du crédit commercial est de 17 %
le taux de l'ICAI est de 17,05 %
la taxe sur la distribution du crédit est aussi de 2 % sur le montant du crédit soit un taux global de 21 %.

COMMENTAIRES GENERAUX

1°) Le tableau des taux comparés des prélèvements fiscaux montre que le taux des impôts suivants est plus élevé au Tchad par rapport au Cameroun. Il s'agit de :

- l'impôt sur les sociétés (IS)
- l'acompte minimum forfaitaire (IMF)
- l'impôt de distribution des revenus (IRPP et IRXM)

Si l'entreprise industrielle tchadienne était installée au Cameroun, elle paierait :

- en IMF 988 X 1,1 % = 10,868 millions au lieu de 12,8 millions ; soit une différence de 1,932 millions qui représentent une avance sur l'impôt à payer ;

- en impôt sur les sociétés elle payerait : 109 X 38,50 % = 41,965 millions au lieu de 49 millions soit une différence de 7,035 millions.

En terme de calcul, l'entreprise tchadienne paie un peu plus d'impôt que l'entreprise installée au Cameroun. Ceci apparaît

comme un handicap à l'investissement productif tant les profits réalisés seraient moins importants. A cela s'ajoutent d'autres facteurs tels l'enclavement du pays et les coût de transports.

2°) Sur le plan de la théorie, la fiscalité tchadienne obéit aux mêmes règles de prélèvements telles qu'elles existent dans le système fiscal français et dans la plupart des pays francophones. Ainsi les prélèvements fiscaux sont assis sur un revenu encaissé ou réalisé tels que le bénéfice réalisé par une personne sur le salaire acquis. D'autres prélèvements visent les dépenses et sont assis sur les chiffres d'affaires que réalisent les entreprises. C'est le cas de l'impôt sur le chiffre d'affaires intérieur (ICAI) pour les entrepreneurs et
les prestataires de services ; la taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation (TCA), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ou encore la taxe unique sur les produits industriels.

Ces impôts et taxes n'ont pas une incidence directe sur le résultat de l'entreprise mais leur taux élevé peut décourager la consommation d'un produit. Les taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires intérieur, de la taxe sur la valeur ajoutée, de la taxe unique à la production doivent être fixés de manière à servir davantage à orienter la consommation dans une économie dite de marché.

Les taux élevés au Tchad des impôts et taxes s'expliquent sans doute par l'étroitesse de l'assiette de ces impôts qui oblige à recourir à un taux élevé pour maintenir la rentabilité fiscale.

La TVA, la TU, l'ICAI ou la TCA, accroissent le coût d'achat d'un produit pour le consommateur mais la fixation de leur taux ne tient pas du prix de revient des facteurs de production. Ces taux sont souvent fixés en fonction de l'utilité sociale du produit. C'est ainsi qu'on parle des "denrées de première nécessité" ou des "produits de luxe".

3°) Toutes les activités ou toutes les entreprises supportent à des degrés divers le poids de la fiscalité. Actuellement, toutes les entreprises industrielles et commerciales tchadiennes paient des impôts et taxes variés. Dans ce pays où le secteur informel prend des dimensions importantes alors que l'on ne voit aucune industrie se créer, la charge fiscale repose de plus en plus sur le secteur structuré des entreprises industrielles et commerciales existantes. Toute tentative d'augmentation de taux d'un impôt quelconque est tout de suite durement ressentie si faible soit-elle cette hausse.

Le secteur dit "informel" étant en général difficilement maîtrisable ou contrôlable, ses opérateurs par des artifices variés échappent à l'impôt ou bien ne sont pas suffisamment imposés.

La multiplication du système des retenues à la source tels que :

- l'acompte IRPP 1 % sur les achats ou ventes en gros
- l'acompte IRPP 15 % sur les loyers versés
- la taxe de transaction de 3 % récemment instituée

à appliquer sur les achats et les importations apparaissent comme des tentatives d'élargir l'assiette de l'impôt en vue d'atteindre le secteur informel peu ou pas imposé.

4°) Certaines taxes parafiscales sont instituées en vue de financer des activités spécifiques pour lesquelles l'Etat ne peut consacrer des ressources suffisantes dans le cadre de son budget normal. Ces prélèvements parafiscaux sont une nouvelle répartition des charges entre les entreprises et l'Etat ; tant il est difficile de trouver d'autres sources de financement.

5°) Le recouvrement des impôts et taxes dûs ne posera pas un problème important d'infrastructure à mettre en place. Les services de recouvrement font déjà face à leur tâche normalement. Des méthodes de contrôle et de recouvrement existent. Un élargissement de l'assiette n'implique pas une création d'autres impôts et taxes. Il se traduit seulement par un accroissement du nombre de personnes à imposer exerçant dans des secteurs économiques non encore fiscalisés.

6°) L'atmosphère des organismes telles que la Caisse sucre, la Chambre consulaire et les Communes est possible ; mais compte tenu des buts qu'elles poursuivent, les subventions de l'Etat
seront toujours importantes. Les charges qu'elles assument sont en général de loin plus importants que les ressources générées par leurs services. Les prélèvements d'autorité seront donc des compléments nécessaires.

CONCLUSION

Le tableau des taux comparés des impôts et taxes ci-avant présenté montre que globalement, les taux d'imposition au Tchad sont plus élevés qu'au Cameroun pays côtier.

L'encouragement à l'investissement productif doit passer par une baisse sensible des taux d'imposition. Cependant la baisse des taux se traduit par une baisse des recettes fiscales pour le Gouvernement. Cette crainte peut, dans le cadre de la concertation Etat/secteur privé/bailleurs de fonds, trouver une solution si le manque à gagner du Gouvernement est quantifié et que l'AID peut compenser la baisse du niveau des recettes.

Consultations

- industriels nationaux
- importateurs grossistes
- transitaires
- banquiers
- code des investissements
- code général des impôts
- extraits du document : Le développement du secteur privé dans la région africaine (PNUD, avril 1989)

PD-ABK-794

REPUBLIQUE DU TCHAD

MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION

UNITE - TRAVAIL - PROGRES

PREPARATION DU SEMINAIRE SUR LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE AU TCHAD (30 MAI AU 1er JUIN 1991)

RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION N° 2

" LE FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE "

25

La crise des cours des matières premières, les fluctuations erratiques des cours de change des principales monnaies convertibles et celles des taux d'intérêts des grandes places financières avec leurs effets néfastes sur la dette ont mis à mal les économies des pays du Sud en général et celles des pays Africains en particulier.

Mais, cette situation conjoncturelle n'est pas seule à l'origine de la crise financière que traverse aujourd'hui l'Afrique. Des dysfonctionnements d'ordre structurel ont été relevés à l'occasion des réflexions menées sur la stratégie de développement du continent.

L'économie tchadienne, secouée par cette crise, se caractérise par une nette prédominance de grandes entreprises publiques qui absorbent l'essentiel du financement disponible. Or, l'expérience des dix dernières années révèle que seul le développement d'un secteur privé dynamique est générateur d'emplois et vecteur de croissance de la production nationale. Aussi, la promotion de ce secteur doit-elle nécessairement s'accompagner de mesures liées à l'environnement, aux marchés, à la maîtrise du secteur informel, à la promotion des PME/PMI et surtout aux problèmes majeurs du financement.

I PROBLEMATIQUE DU FINANCEMENT DE L'ECONOMIE TCHADIENNE.

L'analyse globale de son financement révèle que l'économie tchadienne ne dégage guère les moyens de son développement. L'épargne intérieure brute, différence entre la production intérieure brute et la consommation, est structurellement négative et ne devient faiblement positive que grâce aux transferts de l'extérieur. Cette absence de surplus disponible, conjuguée aux difficultés de mobilisation de l'épargne financière locale et à la faible capacité d'endettement du pays, constitue naturellement un frein à la croissance. Le taux national d'investissement, très irrégulier, est inférieur à 10% de la production nationale brute. Ces investissements sont essentiellement réalisés par le secteur public sur financements extérieurs également publics. Après avoir été consacrés à la réhabilitation et à la création d'infrastructures de base, ils se trouvent concentrés dans la filière cotonnière et les grandes entreprises d'origine publique (Sonasut, STT et STEE). L'investissement privé reste marginal et illustre par là même l'éviction du secteur privé des circuits de financement.

Cependant, pour un pays comme le Tchad où les opportunités d'investissement sont grandes, il est paradoxalement constaté et

ce, depuis 1986, une baisse tendancielle du niveau des utilisations des crédits à l'économie. Les plafonds de ces concours fixés dans le cadre des négociations avec le FMI n'ont jamais été atteints. En 1987 sur un plafond autorisé aux banques de 63 152 millions il n'a été utilisé que 57 131 millions; en 1989 sur les 62 026 millions, seuls 44 482 millions ont été utilisés et, environ 51% de ces utilisations ont été réalisées par la seule COTONTCHAD. En outre, des dispositions particulières mises en place en faveur des opérateurs nationaux par la BEI, la CCCE et la BEAC ont été, faute d'utilisateurs et/ou d'utilisations, soit détournées vers d'autres projets soit purement et simplement annulées.

Cette difficulté d'absorption de l'économie tchadienne trouve ses explications dans la conjonction de plusieurs obstacles: Outre les contraintes liées aux concours extérieurs en l'occurrence celles relatives aux procédures de déblocage et aux conditionnalités, il existe des difficultés propres au secteur privé.

II LES OBSTACLES AU FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVE.

L'analyse des crédits à l'économie permet de constater qu'en dépit des dispositions existantes visant à promouvoir les opérateurs économiques nationaux, les concours consentis à ce secteur en particulier et aux investissements productifs en général restent encore très limités voire dérisoires. Aussi l'examen des causes profondes qui sous-tendent cette situation doit s'appuyer sur les facteurs aussi bien exogènes qu'endogènes à ce secteur.

1) LES OBSTACLES RELEVANT DU SYSTEME FINANCIER.

- **la structure du système bancaire et la vocation des banques de la place:** Il n'existe sur le territoire national que deux banques primaires insuffisamment décentralisées. De nature commerciale, ces banques n'ont pas la vocation première de financer les investissements productifs généralement longs ou les investissements à caractère social et ce, bien qu'elles drainent, par la place qu'elles occupent, les ressources financières nationales importantes et nécessaires au financement du développement du pays. Il est vrai, par ailleurs, que cette réticence naturelle est confortée par la masse importante d'impayés portés par elles.

- **les conditions dissuasives de taux d'intérêt:** L'unification du taux de base à 11% hors taxes majoré d'une marge maximale de 7,5 points des banques primaires laissée aux banques rendent quasiment prohibitifs les taux finals et ce, d'autant plus qu'elles ont tendance à soumettre la petite clientèle nationale à des conditions qui ne correspondent pas souvent aux coûts des opérations à petite échelle qu'elle entreprend.

- **la nécessité d'un minimum d'autofinancement:** La plupart des projets initiés par les opérateurs économiques tchadiens se trouvent voués à l'abandon à cause de l'inexistence ou de

27

l'insuffisance d'un minimum d'apport personnel de 20% du coût total de l'investissement exigé par les banques.

- **l'exigence de garantie:** L'obligation est faite à nos opérateurs, créant ou développant leur activité, d'apporter des garanties ne tenant toujours pas compte de la nature de leurs activités et de celle du crédit sollicité. L'hypothèque d'un immeuble semble être la seule sûreté sécurisante pour nos banques.

- **la nécessité de produire une documentation comptable:** Généralement les banques exigent, notamment dans le cas des crédits à moyen ou long terme, la production d'une documentation comptable la plus complète et la plus détaillée possible (bilan, comptes d'exploitation, plan de trésorerie etc...) qui constitue à leur avis le seul outil d'appréciation des risques qu'elles prennent et de suivi des engagements de leurs relations.

- **l'absence de structures internes d'études, de conseils et de suivi des dossiers des opérateurs.**

2) LES HANDICAPS PROPRES AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

- **l'insuffisance de spécialisation de la plupart de nos opérateurs :** L'inefficacité des structures d'encadrement et l'absence d'information et de formation de nos opérateurs économiques constituent les obstacles majeurs à l'éclosion et au développement d'une classe de promoteurs nationaux dynamiques et réellement entreprenants.

Beaucoup d'entre eux sont au point d'ignorer la réglementation qui les régit et, de ce fait, ne sont pas souvent en règle. Nombre d'entre eux ignorent les règles élémentaires de gestion et ne peuvent, par conséquent, pas tenir un embryon de comptabilité tant indispensable à la direction de leurs affaires qu'à l'appréciation de leur surface financière et, encore moins monter un dossier bancable.

En outre, cultivant une particulière aversion pour l'association et l'ouverture de leur capital à d'autres, nos opérateurs économiques se cantonnent dans la routine d'un négoce mimétique et sans aucune spécialisation.

- **l'inexistence de fonds propres:** Très souvent des projets viables périssent à cause de l'insuffisance de fonds propres susceptibles de financer ne serait-ce que les 20% des investissements nécessaires exigés par les banques.

- **l'insolvabilité de certains "hommes d'affaires":** Le non-respect des engagements pris par nos opérateurs trouve son explication pour certains dans leur mauvaise foi, pour d'autres dans le détournement de leurs objets des crédits qui leur sont accordés:

3) LES OBSTACLES RELEVANT DE L'ETAT.

- **l'inefficacité de l'appareil judiciaire dans l'exécution des sûretés prises par les banques:** Les importants impayés dans le portefeuille des banques (environ 70 % des crédits accordés aux nationaux) sont généralement couverts de garanties réelles mais les banques éprouvent beaucoup de difficultés à les réaliser soit parce que les tribunaux ne semblent pas disposer de pouvoirs suffisants,soit parce que la procédure est longue, complexe et inefficace.

- **l'inexistence d'institution de garantie et/ou de caution mutuelle:** Ainsi qu'il a été dit plus haut, bien de projets succombent face à l'exigence des banques de présenter une garantie suffisante qui, selon elles et en régle générale, ne peut être que l'hypothèque immobilière.

- **l'ingérence du politique dans la gestion des banques:** Le trafic d'influence dans l'octroi du crédit est monnaie courante au Tchad.

- **l'absence d'incitation aux investissements privés et le monopole concédé aux entreprises du secteur public confinent les entrepreneurs privés dans les activités secondaires.**

Cet examen des différents obstacles et contraintes qui pèsent lourdement sur le financement du secteur privé doivent conduire à la définition de politiques et axes majeurs susceptibles de les corriger et partant, permettre une plus grande contribution du secteur privé national dans le processus de développement économique et social du pays par des investissements productifs et la création d'emplois.

III POLITIQUES ET PRINCIPAUX AXES D'ACTIONS EN VUE D'AMELIORER LA SITUATION DU SECTEUR PRIVE.

La promotion du secteur privé en vue de sa participation plus active à la croissance économique du pays implique:

1) AU NIVEAU DE L'ETAT:

- l'assainissement du secteur de distribution afin de favoriser l'éclosion des activités des grossistes tout en veillant à contrôle les marges;

- la protection des activités de production nationale qui sont déjà lourdement pénalisées par la fraude ;

- la formation et l'information des opérateurs économiques par le biais des centres de formation et de perfectionnement dans le souci d'engendrer une évolution des mentalités ;

- la promotion des cabinets privés de conseils et la rénovation ou le renforcement qualitatif et quantitatif des structures d'encadrement existantes (voir simulations);

- la révision et la simplification de la procédure judiciaire pour le recouvrement des créances et la création d'un tribunal de commerce;

- la mise en place d'un système de protection des banques contre l'interventionnisme de l'Etat notamment la plus grande liberté à leur laisser dans l'appréciation des dossiers de demandes de crédits et la protection du secret bancaire;

- l'encouragement à l'ouverture d'institutions spécialisées dans le financement des investissements productifs tout en mettant en place une véritable politique de collecte de l'épargne financière locale (voir simulations);

- la mise en place d'un système de taux incitateurs en faveur des secteurs prioritaires par la modulation des marges bancaires, la bonification des taux (voir simulations) et l'exonération effective de la Taxe sur la distribution des crédits accordés aux PMI/PME tournées vers la croissance;

- la création d'un fonds de garantie permettant d'atténuer le poids de la garantie dans la décision d'octroi des crédits (voir simulations);

- la mise en place d'une politique de promotion des régimes sociétaires (S.A., S.A.R.L) par des mesures de faveur pour non seulement lutter contre le caractère individuel de la plupart de nos petites entreprises nationales mais aussi pour accroître leurs surfaces financières et développer l'esprit de partenariat.

2) AU NIVEAU DES BANQUES:

- la réorientation des crédits vers les activités productives en limitant les concours sociaux et ceux accordés au vu de la notoriété des opérateurs;

- la BDT en voie de réhabilitation apportera son concours au développement du pays en appuyant les projets économiquement productifs et financièrement rentable;

- l'assouplissement des conditions d'octroi de crédits notamment en simplifiant la procédure d'examen des dossiers des PME/PMI;

- l'amélioration des prestations des banques en créant en leur sein des structures de conseils et de suivi des opérateurs économiques. Notre système bancaire doit se débarrasser de son attitude timorée en s'engageant avec les promoteurs nationaux;

- le strict respect du secret bancaire: l'absence de toute déontologie en la matière constitue un handicap pour les banques dans leurs efforts de collecte d'épargne longue.

3) AU NIVEAU DES OPERATEURS ECONOMIQUES:

- la dynamisation du CNPT pour un meilleur encadrement des

opérateurs économiques;

- la création d'une société de caution mutuelle;

- la création de groupements d'intérêts économiques.

IV CAS DE SIMULATIONS PAR RAPPORT AU TRAIN DE MESURES PRECONISEES.

1.CREDITS ET FONDS DE GARANTIE

La garantie et son adéquation au concours sollicité est un handicap majeur des Opérateurs Economiques tchadiens. Pour atténuer son poids dans les décisions d'octroi des crédits, il

s'avère nécessaire de créer un Fonds de Garantie aux financements des investissements productifs et un Bureau d'Etude. Pour ce faire, trois cas de figure peuvent être envisagés :

a) Première simulation

Elle consiste en la création d'un Fonds de Garantie et de participation et d'un OPIT rénové. Il est envisagé dans cette simulation une participation éventuelle de l'Etat.

. Fonds de garantie et de participation

Pour que la création de ce Fonds témoigne de la volonté des Opérateurs Economiques de participer eux-mêmes à leur propre promotion, il serait souhaitable que le Fonds soit un établissement dont la majorité du capital soit détenu par des privés. Toutefois, l'Etat pourrait lui accorder des subventions et lui apporter son soutien dans la recherche d'appuis extérieurs sans pour autant s'ingérer dans son fonctionnement quotidien :

Il aura deux (2) fonctions principales :

- la prise de participation dans le capital social des entreprises déjà crées ou à créer ;

- la garantie des crédits pouvant être octroyés par des institutions financières.

Le fonds sera renforcé dans sa mission par un Bureau d'Etude et de Conseil qu'est l'OPIT qui demande à être rénové pour être efficace.

UN OPIT RENOVE

Pour être efficace, l'OPIT doit avoir une autonomie de gestion même si l'Etat doit continuer à lui accorder des subventions. Aussi, pourvu de moyens matériels, financiers et humains, l'OPIT pourra développer en son sein des cellules techniques pour aider les opérateurs économiques à monter des projets viables, à préparer des dossiers de financement de ces projets et

éventuellement à en assurer le suivi sur le terrain.

L'OPIT, en collaboration avec les institutions comme la Chambre consulaire et le Patronat..., mettra l'accent sur l'information et la formation des Opérateurs Economiques par la tenue des conférences-débats dont le but sera de vulgariser l'idée de projet et de susciter chez ceux-ci le besoin de créer à partir des ressources existantes.

b) Deuxième Simulation

Dans cette seconde simulation, l'on conservera tel quel l'OPIT Rénové. Par contre, l'intervention de l'Etat serait absente dans la création du Fonds de Garantie. Ainsi, son capital, variable, ne sera constitué que par l'apport des Opérateurs Economiques sous forme de participation et les subventions extérieures.

Le fonds aura pour fonction de fournir sa garantie pour des concours financiers dont peuvent bénéficier les Opérateurs Economiques.

C. Troisième simulation

Sur une idée de la CCCE, il s'agirait de créer un Fonds de Garantie Inter-bancaire. Parallèlement à cela, un projet de Cellule d'Appui au secteur privé verrait bientôt le jour.

. Fonds de Garantie Inter-bancaire

La création de ce Fonds n'écarte pas une participation de l'Etat. Toutefois, l'essentiel du capital du Fonds sera financé par les bailleurs de Fonds (CCCE, BEI, BAD...), les banques primaires, les Compagnies d'Assurance, la CNPS...

Sa gestion pourrait être confiée à un consortium bancaire de la place.

Sa fonction serait de garantir les crédits d'investissement et les cautions sur les marchés publics.

. Cellule d'appui au secteur privé

Cette cellule aidera les Opérateurs Economiques pour le montage des projets et favorisera la mise en place d'une banque de données économiques et financières. Elle aura une durée expérimentale de vingt quatre mois.

Elle sera rattachée à la Chambre Consulaire du Tchad et au Conseil National du Patronat Tchadien et bénéficiera d'une subvention de la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle qui en assurera la mise en place.

d. Suggestion de la Sous Commission

A la lumière des expériences vécues en Afrique (résultats

médiocres de la FOGAPE au Cameroun...) et dans la situation actuelle du Tchad, la première simulation conviendrait mieux aux réalités économiques du pays.

2. LA MOBILISATION DE L'EPARGNE

La promotion du secteur privé est subordonnée à la mobilisation d'importantes ressources financières, tant d'origine nationale qu'étrangère. Les concours extérieurs dont bénéficie le Tchad doivent être doublés d'une mobilisation conséquente des ressources nationales. En dépit de l'absence d'une épargne nationale réelle il est observé l'existence d'énormes ressources souterraines, pour une très large part thésaurisée et qui par conséquent, échappent au circuit financier formel, moderne susceptible de financer l'émergence et le développement d'un secteur privé dynamique.

Plusieurs explications peuvent être trouvées à ce phénomène sans cesse grandissant:

* l'instabilité politique qui caractérise le pays depuis plusieurs années.

* La bancarisation insuffisante du pays : Il n'existe sur le territoire national que deux banques insuffisamment décentralisées et l'absence d'institutions spécialisées dans les financements longs.

* le non-respect de la déontologie bancaire notamment en matière de secret bancaire, suscitant par là même une crise de confiance entre l'épargnant et son banquier sachant l'aversion du premier pour la publicité qui pourra être faite de sa fortune.

* L'inexistence de structures proches de la petite épargne telles que les caisses d'épargne ou les caisses populaires.

* les interventions intempestives de l'Etat dans la gestion des banques notamment ses actions tendant à bloquer les comptes bancaires, bien souvent, pour des raisons extra-bancaires et extra-judiciaires.

* la mauvaise qualité des prestations des établissements financiers du fait sans doute de l'absence totale de compétition entre eux.

* l'absence d'une politique de vulgarisation des mécanismes financiers et bancaires et d'une véritable politique de collecte de l'épargne au niveau national (politique du taux, politique fiscale, réglementation de l'épargne informelle (tontine et autre association et coopérative)).

* la persistance des habitudes traditionnelles d'investissements improductifs tels que les placements en or.

* la faiblesse des revenus des ménages aggravée par la pression de la hausse des prix.

* la sortie massive des billets de banque masquant l'évasion des capitaux.

Face à ces obstacles, certaines mesures susceptibles de mobiliser l'épargne informelle peuvent être préconisées. En effet le développement de l'épargne institutionnelle est indissociable de la stabilité politique et sociale. Cela implique la création d'un environnement sain, favorable à l'augmentation des revenus.

A court terme cela suppose :

* la promotion d'une politique cohérente de l'épargne par:

- l'élargissement qualitatif du réseau bancaire existant et la décentralisation des banques existantes par la mise en place de structures légères et mobiles de collecte à l'instar des démarches expérimentales du RWANDA et du MALI ce, tout en veillant à sensibiliser, former et informer le monde rural par le truchement des diverses organisations en vue de son intégration dans le circuit financier formel.

- la réhabilitation de la Caisse Nationale d'Epargne

- la création d'une loterie nationale

- l'intégration des assurances dans les structures de collecte et de gestion de l'épargne.

- l'organisation par une réglementation judicieuse des associations, tontines et autres regroupements.

* la restauration de la confiance en créant les conditions nécessaires au retour de celle-ci entre les opérateurs économiques eux-mêmes d'une part et entre les opérateurs économiques et les banquiers d'autre part.

- la répression plus rigoureuse de l'escroquerie, de l'abus de confiance et de l'émission de chèques sans provision.

- une protection plus accrue des banques face à l'interventionnisme de l'Etat.

* l'indexation des revenus sur le coût de la vie mesuré par le niveau général des prix ou tout autre indice représentatif de celui-ci.

3. MODULATION, REGULATION ET BONIFICATION DU TAUX D'INTERET

Suite à l'uniformisation des taux d'intérêts débiteurs de la banque centrale par la suppression du taux préférentiel appliqué aux PME/PMI à capitaux et dirigeants nationaux, la sous-commission est arrivée à constater la contingence du taux unique désormais fixé à 11%.

Pour pallier à cette situation pénalisante pour nos opérateurs économiques, deux solutions peuvent être envisagées notamment pour ceux des secteurs de grande priorité. Ces solutions qui ne sont pas antinomiques peuvent être aussi combinées.

a) LA BONIFICATION DU TAUX.

Cette solution consiste à doter une institution, existante ou à créer, de fonds, sur financements extérieurs ou éventuellement nationaux, destinés à atténuer le taux débiteur de base. Suivant les secteurs d'activité, les natures et les tailles des opérateurs plusieurs grilles de taux d'intervention du fonds peuvent être arrêtées. Par exemple, il peut être fixer une fourchette de 0,5 à 2,5% pour les services, de 2,5 à 3,5% pour l'élevage et l'agriculture et à l'intérieur de ces fourchettes des taux précis pourront être établis par la nature et la taille de l'exploitation. Ces taux représentent le différentiel entre le taux de base et le taux effectivement supporté par l'opérateur.

A titre d'illustration, si l'exploitation industrielle des produits agricoles est la grande priorité donc soumise au taux supérieur de bonification, le taux de base applicable aux opérateurs de cette activité serait de 7,5%.
La mise en place d'un tel système suppose la disponibilité des fonds et une réglementation rigoureuse pour atteindre les objectifs visés.

b) LA MODULATION DES MARGES BANCAIRES.

Parallèlement à l'uniformisation du taux de base et à la hausse de celui-ci, les nouvelles dispositions en matière de taux d'intérêt laissent aux banques une large marge allant de 11 à 18,5% hors taxes soit une marge nette de 7,5 points. Cette marge peut aller jusqu'à 18,5% pour les crédits non mobilisables auprès de la Banque Centrale.

Cette liberté accordée aux banques implique qu'elles pourront, au gré de leurs relations, appliquer une marge de 1 à 7,5%. Pour contrer toute velléité susceptible de pénaliser les PMI/PME que le gouvernement a le souci de promouvoir, il importe de moduler les marges des banques en fixant par secteur d'activité une fourchette de marges. Ainsi pour le primaire il peut être fixer une fourchette de 1 à 2,5%, pour le secondaire de 2,5 à 5% et pour le tertiaire de 5 à 7,5%.

c) LA COMBINAISON DES DEUX SOLUTIONS.

En effet, ainsi qu'il a été dit plus haut les deux solutions ne sont pas exclusives et pour les activités jugées priorités absolues, la combinaison des deux systèmes peut être envisagée.

L'ensemble de ces ébauches de solutions doit, pour être adopté, faire l'objet d'une réflexion plus poussé et discuté dans le cadre du conseil national du crédit.

35

Le développement du secteur privé exige la formulation et la mise en place d'une politique de promotion spécifique dans le cadre d'une option macro-économique cohérente. Dans ce contexte, un système financier viable, efficient et jouant pleinement son rôle d'intermédiation financière devient un impératif. Il permettra sans doute de briser le paradoxe actuel d'une surliquidité relative des banques et d'une "faim de crédits" des candidats à la création d'entreprises.

Mais, tout effort du système financier serait vain si l'environnement général de l'opérateur économique tchadien n'est pas réaménagé. La réduction du rôle prépondérant de l'Etat et la réelle adhésion des entrepreneurs deviennent tout autant indispensables.

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION N°2

Président	:	Mr Ali Abbas Seitchy	(CNPT)
Vice-Président	:	Mr Kérim	(BIAT)
Rapporteur	:	Mr Guealbaye Manasset	(MCI)
Co-Rapporteurs	:	MM. Allali Mahamat Abakar	(BEAC)
		Mogombaye Appolinaire	(MPC)

Membres

MM.	Yondaïlaou Gue Tolloum	VITA
	Mokaddem Medjid	BDT
	Bekouton Taïngan	CCT
	Thiam Baboye	ETB
	Mahamat Moustapha Amadou	MFI
	Kebba Wouado	BTCD
	Philippe Collignon	CCCE
	Many Assane Georges	Relations commerciales
	Koulamallah Souradj	Transporteur
Mme	Fatimé Mebenga	DARNA (observateur)

PL-ABK 794

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE - TRAVAIL - PROGRES

MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION

PREPARATION DU SEMINAIRE SUR LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE AU TCHAD (30-31 MAI AU 1er JUIN 1991)

RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION N° 3 :

"PROMOTION DES PME AU TCHAD"

SOMMAIRE

		Pages
	INTRODUCTION	3
I/	Constat sur	4 - 11
	Les structures du secteur privé au Tchad Le contexte régional et international Le cadre institutionnel et fiscal Les moyens humains Les modes de financement Les structures d'appui Les organisations professionnelles	
II/	Recommandations concernant	11 - 12
	L'actualisation des textes juridiques et fiscaux La fiscalité d'entreprises La centralisation et diffusion d'informations économiques La formation Le regroupement d'entreprises Les organismes d'appui Le financement Les pouvoirs publics Une étude à réaliser	
	Conclusion	13
	Annexes	14 - 26

Annexe I	:	Les principales entreprises tchadiennes
Annexe II	:	L'autorisation administrative d'exercice commercial
Annexe III	:	L'autorisation administrative d'exercice industriel et artisanal
Annexe IV	:	Les obligations fiscales des entreprises
Annexe V	:	Principales réalisations de la Chambre consulaire
Annexe VI	:	Principaux organismes professionnels
Annexe VII	:	Exemple d'une signature de marché (photocopie)

LA COMMISSION N° 3

La Commission N° 3 était chargée de formuler un diagnostic et des recommandations sur la promotion des PME au Tchad.

La Commission était composée de :

MM. Kebzabo Saleh, représentant le CNPT, Président
Ahamat Kaulga chef d'entreprise, Vice-président
Youssouf Hisseine Grinki président de l'association des entrepreneurs du bâtiment,
Michel Degoix, Conseiller DPDR/CPC, rapporteur,
Alhadji Abakaka, VITA/PEP,
Le Provost Jean Pierre, Conseiller CCT,
Ahmed Senoussi, chef d'entreprise,
Ahamat Hamid, chef du département de gestion, Université du Tchad
Madlongar Mbaitoungaro, relations publiques, OPIT,
Tchéré Kakia, CFPP de la CCT,
Mahamat Baharadine Oumar, Directeur de l'OPIT,
Madou Zarouni, Président de l'association des peintres du bâtiment,
Vissia Bouranga, chef de la division du commerce, CCI.

et s'est réunie à 15 reprises du 22 novembre 1990 au 7 février 1991, date de l'approbation du présent rapport.

LA PROMOTION DES PME

A l'heure où nous sommes amenés à réfléchir sur la notion de développement qui doit prendre en compte une réalité globale, économique, sociale et culturelle, une évolution plus participative faisant appel à tous les partenaires possibles et à une programmation intégrée s'articulant avec les politiques menées au niveau national et international, le rôle des PME sera sans doute essentiel si l'on veut aujourd'hui imaginer un processus de développement. Ceci est d'autant plus vrai que l'idéologie communiste achève de s'écrouler, laissant pleine liberté aux initiatives privées.

Encore faut-il que celles-ci puissent s'exprimer dans un environnement favorable, ce qui suppose un Etat de droit, des politiques cohérentes, des institutions efficaces et des administrations en état de marche. Dans le cas du Tchad, il y a lieu d'observer, par ailleurs, que l'industrialisation y est difficile pour des raisons historiques et géographiques.

Il ne faut cependant pas oublier, d'autre part, que dans toute évolution importante, il est un facteur qui prend une dimension particulière : le TEMPS. Le temps n'est pas une variable que l'on peut remplacer par un surcroît de productivité. Il faut accepter que la maturation des idées et des hommes soit coûteuse en temps, mais que ce temps est indispensable. Il faut du temps pour investir, accroître la productivité, améliorer la qualité, installer, transformer.

Parler aujourd'hui de promotion des PME au Tchad nécessite une réflexion approfondie sur les obstacles que rencontre l'initiative privée dans le but d'y apporter des solutions. Dans cette intention, il conviendra par conséquent de dresser un constat et de proposer des recommandations.

I. CONSTAT

Au Tchad, le secteur privé compte un certain nombre de petites et moyennes entreprises. En outre, il existe des entreprises plus importantes, mais relevant uniquement du secteur moderne (sociétés d'Etat ou filiales étrangères) et une multitude de micro-entreprises informelles.

Dans ce contexte général, les PME offrent certains avantages liés à leur taille :

- investissements relativement peu coûteux ;
- utilisation d'une technologie adaptée ;
- grande souplesse par rapport au marché ;
- meilleure capacité pour créer des emplois.

Au regard de tous ces avantages pour l'économie nationale, la promotion des PME est donc primordiale ; pour mener à bien ce constat sur leur situation au Tchad, les points suivants seront abordés :

- les structures du secteur privé
- le contexte régional et international

- le cadre institutionnel
- les moyens humains
- les modes de financement
- les organismes d'appui
- les organisations professionnelles.

1. Les structures du secteur privé au Tchad

En dehors de six grandes entreprises qui emploient environ 5.000 personnes, il existe de l'ordre de 300 PME appartenant au secteur moderne et un secteur non structuré employant plus de 100.000 personnes à N'Djaména, selon certaines estimations.

Avant d'identifier les mesures de promotion de ce secteur privé, il s'est avéré nécessaire de revenir sur le concept de PME en tenant compte du contexte tchadien avec la définition suivante : "Une PME est une unité de production de biens et services régulièrement constituée et disposant d'installations propres ; ses capitaux sont détenus entièrement ou partiellement par des nationaux qui peuvent ou non en assurer la direction ; elle a un nombre d'employés permanents liés à ses activités normales correspondant à un effectif moyen compris entre trois (3) et cent (100) personnes".

D'une manière non exhaustive, la Commission a recensé des PME dans les branches suivantes :

- bâtiment
- travaux publics
- matériaux de construction
- prestations de services
- commerce
- transports
- transformation du bois et du métal
- ameublement
- imprimerie
- réparations.

Une liste des principales entreprises tchadiennes figure en annexe 1.

Il est également important de poser le problème du secteur informel ; le lien entre ce secteur et le secteur structuré est évident. Il est en effet remarquable de constater que ce secteur est énormément sollicité par les entreprises modernes, notamment dans la distribution et en sous-traitance. On notera par la suite que le mode de gestion de nombreuses PME se rapproche de celui du secteur informel.

Enfin, on a constaté que les relations de partenariat national ou étranger étaient pratiquement inexistantes au Tchad limitant, de ce fait, les moyens des PME (technologie, accès aux marchés extérieurs).

41

2. Le contexte régional et international

La position de pays enclavé est un handicap au développement des PME au Tchad. A l'importation comme à l'exportation, le prix de revient est grevé par des coûts divers, dont la structure est composée en grande partie de taxes étatiques d'entrée, de sortie et de transit, de nature à ne pas faciliter les échanges. A l'importation, les difficultés rencontrées par la voie camerounaise ont amené les importateurs à utiliser la voie nigériane, plus rapide et moins coûteuse. Une autre voie entrera bientôt en exploitation : le port de Lomé d'où les produits seront acheminés par avion.

Les produits à l'importation sont frappés de lourdes taxes, ce qui les rend très onéreux sur le marché tchadien. De plus, les formalités administratives sont nombreuses, notamment la licence dont l'utilité n'est pas prouvée pour les marchandises non contingentées.

Al'exportation, en dehors du coton, les rares produits supportent encore certaines taxes.

Les produits manufacturés n'ont donc aucune chance d'être compétitifs sur les marchés des pays voisins côtiers, avantagés naturellement et bénéficiant d'un tissu industriel plus dense que celui du Tchad. Tous les produits fabriqués localement existent dans les autres pays : la concurrence est donc rude pour le Tchad qui, par ailleurs, applique un régime de taxe unique plus élevé que les autres pays de l'UDEAC.

Dans ces conditions, la fraude en provenance du Cameroun et du Nigéria ne peut que perdurer eu égard aux prix pratiqués par les pays voisins.

Au niveau international, les échanges existent seulement sur le plan du négoce, encore que même dans ce secteur, tous les mécanismes mis en place par les pays industrialisés ne sont pas connus des opérateurs économiques tchadiens (assurance à l'exportation, crédit documentaire).

3. Le cadre institutionnel et fiscal

Le dispositif réglementaire et fiscal existant dessert les entreprises au lieu d'être incitatif, et même lorsqu'il leur est favorable dans ses objectifs, il devient tellement dissuasif dans ses procédures d'application que bien peu d'entreprises osent ou réussissent à en profiter.

Au niveau de la fiscalité directe et indirecte et de la parafiscalité, les PME tchadiennes sont astreintes à un taux de prélèvement très élevé au travers d'une multitude de taxes et impôts.

a) La réglementation en vigueur

La Commission a étudié 4 séries de textes réglementaires (lois, ordonnances, et circulaires) consacrés :

- au droit d'exercer des entreprises
- au code des investissements (droit commun et régime A)
- à la licence d'importation
- au contrôle des prix

Donnons ici deux exemples :

Exemple 1 : La création des entreprises et leur droit à fonctionner

Toute création d'entreprise commerciale, industrielle ou artisanale au Tchad est sujette à deux autorisations d'exercice, (cf.documents en annexes 2 et 3).

On notera à leur lecture, l'inutilité d'une partie de ces documents réclamés, les charge fiscales absurdes et la complexité déroutante du dispositif décourageant finalement la création des entreprises.

Exemple 2 : Le régime A du code des investissements

Ce régime destiné aux PME leur est très favorable quant à la durée d'exemption (10 ans au maximum), au montant de la réduction des taxes à l'importation des biens d'équipement (égale à 5 %) et aux autres exonérations prévues (pas d'impôts sur les sociétés, impôts sur les bénéfices réduits de moitié).

Cependant, il s'avère que bien peu de sociétés en ont bénéficié à ce jour, soit parce que les chefs d'entreprises ignorent le code des investissements, soit parce que les procédures d'admission sont proprement insupportables : il faut passer par un comité technique composé uniquement de fonctionnaires, puis devant une commission composée de ministres ; un décret d'agrément est alors pris par le ministre du commerce et de l'industrie. La procédure est trop lourde, elle peut durer plus d'un an et les dossiers peuvent être rejetés pour des vices de forme : voilà comment un système incitatif peut devenir dissuasif.

b) Les obligations fiscales

Bien qu'il ne soit mesurable que dans chaque cas, le montant des prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises tchadiennes est extrêmement élevé vu le nombre des impôts, taxes et droits dont celles-ci sont redevables (cf annexe 4, au moins 15 obligations ont été recensées), mais aussi en raison de prélèvements parafiscaux non comptabilisés officiellement ("effort de guerre" et passe droits divers).

L'analyse économique des effets de ce système fiscal montre par ailleurs la survie anachronique de taxes à l'exportation et de

43

taxes sur les chiffres d'affaires en cascades nuisibles au développement des PME.

Toutes ces entraves institutionnelles ou fiscales incitent plutôt à utiliser les filières parallèles favorisant la fraude.

4. Les moyens humains

Le développement d'une PME exige des cadres administratifs et techniques compétents.

Nous examinerons les moyens humains de la manière suivante :

- l'entrepreneur tchadien
- la formation du personnel
- la formation et l'éducation

a) Le profil de l'entrepreneur tchadien

Le comportement d'un entrepreneur ne relève pas simplement d'une pure logique économique : la formation, l'origine sociale et la trajectoire professionnelle peuvent influencer le mode de gestion de l'entreprise.

L'entrepreneur tchadien est caractérisé par un individualisme excessif, un mauvais système de mobilisation de ses ressources; ses activités sont organisées d'une manière informelle, sans vue à long terme, ses décisions sont prises d'une manière intuitive avec une application parfois inadaptée des modes de gestion moderne ; cependant, il dispose d'un solide esprit d'initiative.

b) La formation du personnel

L'entrepreneur tchadien ne fait aucun effort pour former son personnel. Pourtant, des études réalisées au niveau du secteur privé font apparaître un manque de qualifications techniques (bâtiment, hôtellerie, menuiserie) et d'organisation (contrôle, planification, comptabilité, secrétariat, marketing).

c) Formation et éducation

Une éducation améliorée et des programmes adaptés de formations (programmes standard, programmes sur mesure) peuvent contribuer à augmenter la rentabilité des affaires. Si des efforts commencent à se faire dans le domaine de la gestion et du secrétariat (Chambre consulaire, institutions privées), rien n'est encore entrepris dans les domaines technologiques et techniques où les activités des deux établissements publics de formation technique et professionnelle sont loin de répondre à la demande dans les domaines précités. On peut toutefois déplorer dans le système éducatif général le manque de programmes et de filières conduisant à préparer aux métiers de l'entreprise. On peut aussi constater que les associations professionnelles n'ont pas joué leur rôle en matière de formation jusqu'à présent.

5. Les modes de financement

Il n'existe à l'heure actuelle aucune étude sur le mode de financement des PME au Tchad bien que ce problème soit des plus cruciaux. De sorte qu'on ignore notamment la nature des fonds propres des PME, la part de l'autofinancement, les besoins de crédits à court terme et les besoins de financement à long terme.

On connaît, par ailleurs, les énormes besoins financiers des entreprises et les difficultés d'accès aux crédits pour les PME. A tire d'exemple, la BTCD et la BIAT disposaient d'une ligne totale de crédits de 1430 millions CFA octroyée par la CCCE et le FED destinée aux PME. L'OPIT avait déposé auprès des banques 14 dossiers de financement dûment préparés et étudiés : tous

furent rejetés, sauf un pas encore financé. A ce jour, aucun projet, aucune PME n'a bénéficié de cette ligne de crédits qui finalement a entièrement été mobilisée par deux grandes entreprises.

A côté de cela, existe une expérience, celle de VITA, ONG bancaire à financement américain. Depuis sa création en 1984 jusqu'en juin 1990, VITA a consenti pour 480 millions de prêts à 185 entreprises sur 1115 demandes. VITA s'entoure de précautions nécessaires (garanties, apports personnels et études de marchés) et prête à un taux de 12 % ; depuis quelque temps VITA s'appuie sur la BTCD pour prêter de plus grosses sommes et perçoit des frais de dossier. Le taux de remboursement est presque de 100 %. Le succès remporté par VITA témoigne des possibilités existantes de prêts bancaires lorsque ceux-ci sont assortis de garantie et d'une assistance.

6. Les structures d'appui

Le monde économique dans son ensemble vit au quotidien de nombreuses difficultés. Parler de développement du secteur privé amène obligatoirement une réflexion sur le rôle que doivent jouer les structures dont la vocation est de promouvoir et soutenir l'initiative privée. Qu'en est-il aujourd'hui au Tchad ?.

a) Deux organismes publics devraient pouvoir apporter un soutien au développement du secteur privé à savoir : l'OPIT et la Chambre Consulaire du Tchad. Force est de constater qu'aucun de ces organismes ne joue complètement son rôle pour diverses raisons.

L'OPIT, anciennement Bureau de Promotion Industrielle du Ministère du Commerce et de l'Industrie dont la vocation est l'étude des dossiers de projet, en vue de leur financement bancaire, a acquis son nom actuel et son statut d'office en 1986. Resté sous tutelle du MCI, il est animé par des fonctionnaires ne disposant pas toujours d'une expérience professionnelle suffisante et ne jouit pas d'une autonomie pouvant lui permettre de définir ses propres politiques en matière de personnel, de budget et d'activités.

La Chambre Consulaire pour sa part, est une structure intermédiaire à caractère public dotée statutairement de la personnalité civile et de l'autonomie financière, gérée par des élus représentant les différents secteurs professionnels nationaux. Sa vocation est d'assurer l'interface entre les demandeurs d'emploi, les créateurs d'activités, les entreprises et les pouvoirs publics.

Un certain nombre d'actions sont à porter à l'actif de la chambre locale, (cf. annexe V).

Seulement, comme pour l'OPIT, la Chambre consulaire se heurte à de nombreuses difficultés liées à l'environnement politique et financier du pays.

En effet, comme une administration qu'elle n'est pas, la Chambre consulaire du Tchad est soumise à l'avis préalable du Contrôle d'Etat pour tout engagement de dépenses, alors que ses statuts lui confèrent l'autonomie financière. D'autre part, la Chambre ne dispose plus aujourd'hui de ses ressources légales, à savoir les centimes additionnels et taxe d'apprentissage et ceci sur la pression du FMI, la privant ainsi de la plus grande partie de ses moyens d'action en terme de développement économique. Par ailleurs, cette assimilation de fait en une administration la discrédite aux yeux des bailleurs de fonds susceptibles de soutenir ses actions.

b) Les organismes privés

Devant ce constat de carence des établissements publics un organisme a encouragé le développement du secteur privé, VITA, qui a su toucher les petits entrepreneurs et leur fournir une formation simple, élémentaire à la gestion d'entreprise ainsi que d'autres services de conseil en rapport avec l'utilisation du crédit fourni par elle.

L'action de VITA s'appuie sur trois paramètres :

- un fonctionnement autonome sans interférence avec l'Etat ;
- une approche pratique et intensive pour aider les entrepreneurs à préparer leur demande de prêts et à réaliser leurs projets ;
- l'octroi de prêts sur ses propres ressources en offrant des services conseils aux emprunteurs potentiels.

Le succès rencontré par VITA confirme que tout organisme disposant d'une véritable autonomie peut mettre en confiance les promoteurs et les inciter à développer comme lui, leurs idées.

7. Les organismes professionnels

Il existe à l'heure actuelle, une organisation patronale, le Conseil National du Patronat Tchadien (CNPT) et des associations

professionnelles qui ne jouent pas encore complètement leur rôle. Une liste de ces principaux organismes figure en annexe VI.

II. RECOMMANDATIONS

Conformément aux analyses conduites précédemment, la Commission N° 3 RECOMMANDE :

1) l'actualisation des textes juridiques et fiscaux

a) en aménageant la réglementation portant création des entreprises par la simplification des procédures administratives, la centralisation des démarches en un même lieu, la suppression des droits;

b) en supprimant la licence d'importation lorsqu'elle n'est pas nécessaire, c'est-à-dire,

dans le cas général de la libre entrée des produits et en améliorant les formalités extrêmement lentes d'importation et d'exportation

c) en laissant jouer, autant que faire se peut, la libre concurrence pour la formation des prix des biens et des services ; légiférer, au contraire, pour réprimer les ententes illicites et réglementer simplement les prix de certains produits sensibles ;

d) en modifiant le système d'obtention du régime A du code des investissements par la simplification de la procédure d'accès et des conditions d'obtention, en créant une commission mixte et représentative "des secteurs publics et privés" se réunissant à la demande.

2) La suppression progressive de toutes les taxes

qui entravent la création des entreprises et pénalisent leur bon fonctionnement, et par ailleurs la mise en place d'un système fiscal adapté aux réalités des lois du marché national ou international.

3) La centralisation ou la diffusion des informations économiques, juridiques, fiscales douanières à usage des entreprises par la Chambre consulaire dotée de moyens suffisants.

4) Pour la formation

- la mise en place de systèmes de formation professionnelle souples et adaptés aux besoins des entreprises, identifiés à partir d'une concertation permanente entre l'Etat et le secteur privé ;
- le développement de la formation continue pour le

perfectionnement du personnel ;
- la redynamisation du système d'apprentissage ;
- la mise en place d'un système adapté de formation pour les chefs d'entreprises (stages, séminaires...).

5) Pour les chefs d'entreprises

a) leur participation active au sein d'organismes professionnels agissant comme de véritables partenaires de l'Etat ;
b) leur regroupement pour leur permettre d'accéder à certains marchés aujourd'hui réservés aux sociétés étrangères et faciliter le partenariat.

6) pour les organismes d'appui

a) Officiels : une redéfinition du statut et des missions de l'OPIT, un renforcement du rôle de la Chambre consulaire comme partenaire de l'Etat et animatrice des activités économiques.

b) privés

Une plus grande concertation avec les organismes officiels afin de renforcer notamment la capacité d'évaluation des projets bancables.

7) pour le financement

- Une mobilisation de l'épargne avec des instruments de collecte adaptés ;
- une mobilisation des crédits bancaires à des taux avantageux doublée d'un système de caution mutuelle ;
- la création d'un système de garantie aux exportations qui existe dans de nombreux pays.

8) L'élaboration par les pouvoirs publics d'une politique active de stimulation de la demande globale tant au niveau national que sous-régional pour la promotion de l'offre des entreprises.

9) la réalisation d'une étude exhaustive sur l'"Etat des PME au Tchad" (branches d'activités, forme juridique, mode de financement, capital technique, salariat, mode de gestion, valeur ajoutée... entre autres).

CONCLUSION

Rien ne sera possible s'il n'existe pas une volonté politique au bénéfice du secteur privé. Il est donc important qu'un choix judicieux et clair soit opéré par le Gouvernement sur la place et le rôle respectif de l'Etat et du secteur privé dans l'économie nationale et le processus du développement du pays.

La promotion des PME exigera alors une nouvelle politique de l'Etat en matière de réglementation, de fiscalité, de financement, de formation et d'appui ; pour cela l'Etat et le secteur privé auront tout intérêt à collaborer. Il est évident que, de leur côté, les chefs d'entreprises devront s'organiser davantage, développer un esprit associatif, s'ouvrir en partenariat, échanger et prendre en charge progressivement eux-mêmes au travers des organismes d'appui la promotion des PME.

ANNEXES

ANNEXE I

LISTE PROFESSIONNELLE

ABATTOIRS
ABATTOIR FRIGORIFIQUE DE FARCHA

ALIMENTATION
SCCL
SETA-DOM

ALUMINIUM
ITRALU TCHAD

ARCHITECTURE
SETIMEG
STTA
ASCENSEURS
SERCOBAT

ASSURANCES
ASSUREURS CONSEILS TCHADIENS
LA STAR NATIONALE
PFA

AUTO LOCATION
COOP TAXI
DIAGNOSE-AUTO
ETB
HABIBA

AUTOMOBILE
DIAGNOSE-AUTO
SOCOA-TCHAD
TCHAMI-TOYOTA
VELISSA-RENAULT

BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS
BIAT
BTCD

BATIMENT TP
BCH
COFOR
ECAR
ECG
EGTB
ETB
GER

COGEFAR
SATOM
SAC
SEC
SETUBA
SORTRAP
STECHE
TAB

BIJOUTERIE
GBT

BITUMES
SHELL TCHAD
TOTAL TCHAD

BOISSONS
BGT

BRASSERIES
BRASSERIES DU LOGONE

BUREAU D'ETUDES
SETIMEG
STIA

BUREAUTIQUE
BUSER
DEBAMAS-TCHAD
LPM-AGM
REPRO SERVICE
GRANDE LIBRAIRIE DU TCHAD

CLIMATISATION
DAVUM (SARTT)

COFFRES FORTS
SERCOBAT

CONFECTION INDUSTRIELLE
MANUFACTURE DE VETEMENT

COTON
COTONTCHAD

DECORATION
ATELIER (L')

EAU
STEE

ELECTRICITE
STEE

ELECTRICITE GENERALE
MED
SETUBA
SGEEM
STEREH

ELECTRO-MENAGER
DAVUM (SARTT)
ENERGIE SOLAIRE
TOTAL TCHAD

FERMETURES
ITRALU TCHAD

FORAGES
COFOR
STECHE

GAZ
SHELL TCHAD
TOTAL TCHAD

HOTEL RESTAURANT
HOTEL AURORA
HOTEL DU CHARI
HOTEL LA PALMERAIE
HOTEL NOVOTEL LA TCHADIENNE
LE CENTRAL

HYDRAULIQUE
BCH
ONHPV
STECHE
STEREH

IMMOBILIER
AGENCE IMMOBILIERE M

IMPORT-EXPORT
AGB & FILS
AKF
ALTEX-LAMY
CGC
DATA
DAVUM (SARTT)
ETB

IMPORTATION GENERALE
SALLOUM (Ets)
SCCL
SETA
SOCOGIM
SOTRACO
SPICT

54

IMPRIMERIE
IMPRIMERIE NATIONALE
IMPRIMERIE DU TCHAD

INFORMATIQUE
CERF INFORMATIQUE
STI

LIBRAIRIE PAPETERIE
AL AKHBAAR
GRANDE LIBRAIRIE DU TCHAD
LIBRAIRIE UNIVERSELLE
LPM-AGM

LOCATION AVIONS
BENEDIKT MOCKLI
LOCATION AVION LAVAL

MATERIAUX DE CONSTRUCTION
QUINCAILLERIE DE LA CONCORDE
QUINCAILLERIE DE LA MOSQUEE
QUINCAILLERIE DU LAC
QUINCAILLERIE DU NORD
SOTAC
STPS

MATERIEL AGRICOLE
SHO
SIMAT

MATERIEL BATIMENT TP
SHO

MATERIEL ELECTRIQUE
AMALGAME

MATERIEL INDUSTRIEL
SETEX
SHO
SOTHEM

MECANIQUE
ATELIER DE RECTIFITCATION
DIAGNOSE AUTO
TCHAMI TOYOTA

MENUISERIE
GRANDE MENUISERIE DU CHARI
VOSBOIS

MENUISERIE ALUMINIUM
ITRALU TCHAD

ONDULEURS
STEREH
STI

PEINTURE
STPS
TCHADIPEINT

PHOTO
PHOTO VICTOIRE
FUJI LABOFOTO

PIECES DETACHEES
DIAGNOSE-AUTO
MAHAMAT HASSABALLAH (Ets)
SETEX
SOCOA-TCHAD
SODIS AUTO
SONER
TCHAMI-TOYOTA

PLOMBERIE-SANITAIRE
CGC

PNEUMATIQUES
SETEX

PRODUITS ALUMINIUM
ITRALU
METALTCHAD

PRODUITS CHIMIQUES
SHELL TCHAD

PRODUITS PETROLIERS
BENZINE TCHAD
MOBIL
PETRODIS
PETRO TCHAD
SHELL TCHAD
SOIMEX PP
SOTHEM
STAC
STP
TOTAL TCHAD

PRODUITS PHARMACEUTIQUES
PHARMAT

QUINCAILLERIE
QUINCAILLERIE DE LA CONCORDE
QUINCAILLERIE DE LA MOSQUEE
QUINCAILLERIE DU BALABLINE
QUINCAILLERIE DU LAC
QUINCAILLERIE DU NORD
QUINCAILLERIE TENDRON

RECHERCHE PETROLIERE
ESSO
PARKER DRILLING COMPANY

54

RECTIFICATION
ATELIER DE RECTIFICATION

SERRURERIE
SERCOBAT

SUCRE (industrie)
SONASUT

TABACS
MCT

TELECOMMUNICATIONS
CGE
ONPT
TIT

TEXTILE
STT

TRANSIT
AGB & FILS
DAOUD-ADOUM-HAROUN
SOCOPAO
SOTTA
STAT
TRANSCAP

TRANSPORTS AERIENS
AIR AFRIQUE
AIR TCHAD
ETHIOPIAN AIRLINES
UTA

TV-HIFI
SETER

VIANDES
ABATTOIR FRIGORIFIQUE DE FARCHA

Source : Annuaire professionnel de la Chambre de Commerce (1990).

FICHE RELATIVE A L'OBTENTION DE L'AUTORISATION ADMINISTRATIVE D'EXERCICE COMMERCIAL

Par Monsieur VISSIA BOURANGA, Chef de Division du Commerce Intérieur.

L'ordonnance N° 006/PR/84 du 12 avril 1984 portant statut des commerçants, institue l'Autorisation Administrative d'exercice commercial. Cette ordonnance précise clairement que "la personne physique ou morale commerçante" doit remplir certaines obligations et en premier lieu "l'obtention d'une autorisation administrative nécessaire à l'exercice de l'activité commerciale" délivrée par le Ministère du Commerce et de l'Industrie.

L'Autorisation Administrative est donc un document préalable à l'exercice de toute activité lucrative et sont obtention est soumise à la constitution d'un dossier.

Ce dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- une (1) demande manuscrite ou imprimée à laquelle sont jointes les pièces suivantes instituées par la note de service N° 045/MCI/SE/DC/DCI du 24 janvier 1990 à savoir :

  * pour le postulant de nationalité tchadienne :

  - un casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
  - un certificat médical datant de moins de 3 mois;
  - des statuts s'il s'agit d'une société anonyme ou à responsabilité limitée ;

  * pour le postulant de nationalité étrangère :

  - un casier judiciaire du pays d'origine datant de moins de 3 mois ;
  - un certificat médical datant de moins de 3 mois ;
  - une copie de la carte de séjour de l'intéressé ;
  - des statuts s'il s'agit d'une société anonyme ou à responsabilité limitée à laquelle l'Administration tchadienne (le Ministère du Commerce et de l'Industrie) exige la participation des opérateurs nationaux à son capital à hauteur d'un minimum de 15 %.

Cette demande accompagnée de ces pièces, est adressée au Directeur du Commerce qui la transmet à ses Services Techniques (Division du Commerce Intérieur et Service du Contrôle des Formalités Administratives) pour étude et nécessaire à faire. Le Service technique convoque alors le postulant pour remplir une fiche appelée "fiche de renseignement" dont l'exemplaire est présenté ci-joint.

Cette fiche de renseignement comporte un certain nombre de visas

- visa du service du Contrôle des formalités administratives;
- visa du Chef de Division du Commerce intérieur ;
- visa du Directeur du Commerce ;
- la décision du Directeur général (autrefois la décision du Ministre) qui peut accorder ou ne pas accorder l'octroi de l'Autorisation administrative.

Après la décision du Directeur général, le dossier est retourné à la Direction du Commerce (Services Techniques) pour communiquer aux postulants la suite réservée à leur demande. Le postulant dont le dossier a requis l'avis favorable du Directeur général, obtient du Service Technique un reçu indiquant le montant du droit d'obtention de l'Autorisation administrative à verser au Trésor Public. Ce montant de droit est conforme aux dispositions de l'arrêté N° 011/MCI/SE/DC/89 à savoir :

- 200.000 F CFA si le capital déclaré est égal ou supérieur à 20.000.000 F CFA ;

- 100.000 F CFA si le capital déclaré est compris entre 10.000.000 et 20.000.000 F CFA ;

- 50.000 F CFA si le capital déclaré est compris entre 5.000.000 et 10.000.000 F CFA ;

- 10.000 F CFA si le capital déclaré est compris entre 1.000.000 et 5.000.000 F CFA ;

- 5.000 F CFA si le capital est compris entre 250.000 F CFA et 1.000.000 F CFA.

L'établissement de l'Autorisation Administrative, signée par le Directeur général est alors possible lorsque le postulant fournit aux Services Techniques :

- la quittance du Trésor portant le montant du droit d'autorisation exigé ;
- les timbres de 3.000 F CFA du Domaine ;
- 2 photos d'identité de l'intéressé.

FICHE POUR L'OBTENTION D'UNE AUTORISATION ADMINISTRATIVE (INDUSTRIE)

L'obtention d'une autorisation administrative d'exercice industriel ou artisanal est soumise aux pièces et démarches suivantes :

1. Le promoteur est appelé à remplir une demande accompagnée de deux pièces administratives jointes :

   - un certificat médical
   - un casier judiciaire

Le promoteur doit signaler, s'il est en activité ou pas. Si la demande requiert un avis favorable du Directeur de l'Industrie et des Coopératives, le promoteur est invité de nouveau à remplir une fiche de renseignement relative à l'obtention de l'Autorisation Administrative appuyée des pièces justificatives suivantes :

- un projet des statuts de l'entreprise ;
- un programme détaillé d'investissement à réaliser et les sources de financement ;
- un programme de la main-d'oeuvre à utiliser en faisant ressortir clairement le programme de formation ;
- une liste exhaustive des activités à réaliser au Tchad.

Cette fiche doit être soumise à quatre visas :

1. observation du Chef de service de la Promotion des Industries.
2. avis du Chef de Division de la Planification et de la Promotion des Industries.
3. avis du Directeur de l'Industrie et des Coopératives.
4. avis du Directeur Général du Commerce et de l'Industrie.

Si tous les avis sont favorables, le promoteur est appelé à donner les pièces suivantes pour l'établissement de l'Autorisation Administrative :

- 2 photos d'identité
- une quittance de 5.000 F CFA
- un timbre de 3.000 F CFA.

...L'autorisation Administrative provisoire d'exercice est alors suspendue.

LES OBLIGATIONS FISCALES

N° d'ordre	APPELLATIONS	ABREVIATIONS	TAUX
01	Impôt sur le revenu des personnes physiques	IRPP/SALAIRE	10,5 sur la masse salariale après déduction de la CNPS
02	Fonds d'Intervention Rurale	FIR	40 FRS/mois/employé
03	Impôt sur le loyer	IRPP/LOYER	15 % propriétaire résidant 20 % propriétaire non résidant
04	Impôt sur le chiffre d'affaire intérieur	ICAI	3 Taux : 15 % taux général 10 % BAT-TP (énergie-Eau-Imprimerie-abattoirs 3 % Transports,voir l'ordonnance N° 009/89
05	Impôt sur le minimum fiscal	IMF	1,5 % sur le C.A
06	Impôt sur les sociétés (pas les sociétés soumises au régime réel)	IS	50 %
07	Bénéfice industriel et commercial (forfait)	BIC	(30 % du CA)
08	Bénéfice non commercial (honoraires des avocats, médecins, commissaires aux comptes)	BNC	20 % du CA
09	Taxe forfaitaire	TF	7,5 % sur le M. sal. brut
10	Taxe d'apprentissage	TA	12%.
11	Taxe sur les véhicules des sociétés	TVS	Variable selon les chevaux et l'âge du véhicule
12	Achats et ventes en gros		1 % sur les factures des clients
13	Patente		selon activités....
	TVLP (Taxe sur la valeur des locaux prof 15 % loyers annuels)		15 % loyers annuels
14	Carte fiscale		timbres fiscaux de 7.500 F CFA pour les sociétés
15	Taxe d'enregistrement :	TE	3 % Statuts (capital) Marchés (montant) Bail

ANNEXE V

PRINCIPALES REALISATIONS DE LA CHAMBRE CONSULAIRE DU TCHAD (1987-1990)

1. L'édition annuelle d'un annuaire des entreprises industrielles, commerciales et des services permettant une meilleure connaissance du tissu économique.

2. Organisation de missions commerciales et participation à diverses foires étrangères.

3. Relance de son centre de formation professionnelle et de perfectionnement sur des filières techniques (secrétariat, comptabilité) pouvant donner aux entreprises les moyens de combler les carences en personnel qualifié par ces domaines d'activités.

4. Construction de structures au niveau du pont de N'Guéli, permettant d'abriter les différents services présents à la frontières.

5. Animation du tissu économique local en assurant, en 1990, la maîtrise d'oeuvre de la foire nationale du Tchad.

ANNEXE VI

PRINCIPAUX ORGANISMES PROFESSIONNELS AU TCHAD

- Conseil National du Patronat Tchadien (CNPT)
  BP 34 N'Djaména

- Comité National des Entreprises Tchadiens de Bâtiment et de Travaux Publics (CNETBTP)
  BP 875 N'Djaména

- Coopérative des Entrepreneurs Tchadiens du Bâtiment
  BP 1013 N'Djaména

- Association des Peintres en Bâtiment
  BP 2048 N'Djaména

PD-ABE-779

REPUBLIQUE DU TCHAD

MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION

UNITE - TRAVAIL - PROGRES

PREPARATION DU SEMINAIRE SUR LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE AU TCHAD (30-31 MAI AU 1er JUIN 1991)

RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION N° 4 : SECTEUR INFORMEL ET MICRO-ENTREPRISE

SECTEUR INFORMEL ET MICRO ENTREPRISE

INTRODUCTION

Dans le cadre de la préparation de la table ronde sur le secteur privé qui sera organisé par le Ministère du Plan et de la Coopération, cinq Commissions ont été créées pour apporter des réflexions sur des thèmes bien précis.

La Commission N° 4 dont la liste des membres est jointe en annexe, s'est vue confier la mission de réfléchir sur le thème suivant : Le secteur informel et micro-entreprise.

Ce secteur qui a été ignoré pendant longtemps semble retenir l'attention des décideurs nationaux et internationaux au cours de cette dernière décennie.

Nos recherches, dans ce domaine, ont montré que les organisations internationales et les ONG telles que le BIT, la Banque Mondiale, l' OXFAM et CARE TCHAD ainsi que l'Université du Tchad se sont déjà intéressées à ce secteur.

En 1987 à Washington, une conférence internationale a regroupé 250 leaders des secteurs commercial, politique et universitaire des 35 pays pour examiner également ce problème. Nous n'avons pas besoin de citer les séminaires organisés dans différents pays africains pour redynamiser le secteur informel.

Les études menées par ces organisations et les différents rapports de séminaires n'ont guère défini de manière claire et précise le secteur informel. Ils se sont contentés de relever ses caractéristiques. La Commission N° 4 n'a pas, elle non plus, la prétention d'apporter une définition vu la complexité des activités contenues dans ce secteur. Il faut savoir combien il est même difficile de le circonscrire.

Doit-on classer un opérateur économique dans la secteur informel simplement parce qu'il ne tient pas de comptabilité, ou parce qu'il n'a pas pignon sur rue ou encore parce qu'il n'a rempli aucune formalité administrative.

Le secteur informel n'est pas inhérent à une catégorie donnée de personnes. Se retrouvent là-dedans les hommes, les femmes, les enfants, les analphabètes, les intellectuels, les qualifiés, les non qualifiés, les résidents ou permanents, les saisonniers....Ceux-ci s'attachent pas non plus à une activité précise, on les retrouve dans les trois catégories suivantes : le commerce, les services et la production.
La distribution du secteur informel à N'Djaména comprend 63,2 % de personnes exerçant des activités de commerce contre 27,4 % dans les services et 9,4 % dans la production (Gerry et Hamida,
Les raisons qui incitent au développement de ce secteur sont multiples. Elles sont liées à la tradition, à la conjoncture économique ou au contexte socio-politique.

62

Les activités menées par les opérateurs économiques du secteur informel ne sont pas bien appréciées par tout le monde. Les entreprises formelles les accusent de concurrence déloyale. Nul n'en doute que ces micro-entreprises informelles vendent toutes leurs marchandises à un prix inférieur à celui pratiqué par les entreprises formelles.

Malgré les attaques dont il fait l'objet, le secteur informel contribue largement au développement économique. Chacun de nous garde en esprit l'apport de ce secteur à la relance de l'économie tchadienne après la guerre que nous avons connue. A présent, une certaine couche sociale acquiert des biens notamment les outils de première nécessité grâce à l'artisanat national.

L'on ne doit surtout pas perdre de vue le rôle de relais que joue le secteur informel dans la distribution des biens. Les vendeurs à la sauvette et les petits détaillants "timbriers" s'approvisionnent auprès des commerçants régulièrement en activité. C'est dire que grâce à eux, ces commerçants pourront réaliser un chiffre d'affaires plus important.

Si le secteur informel est jugé important pour le développement économique, comment le redynamiser pour le rendre plus utile?.

Notre démarche consiste à montrer dans une analyse succincte les caractéristiques du secteur informel, ses causes, son impact sur l'économie nationale et partant de déterminer tout ce qui fait obstacle à son épanouissement. Nous apporterons, pour finir, des propositions susceptibles de conduire à la promotion dudit secteur.

I. CARACTERISTIQUES DU SECTEUR INFORMEL

Le secteur informel à N'Djaména est constitué par une masse de personnes exerçant des activités de petite taille, non structurées, non reconnues légalement et toutes dissemblables les unes des autres.

Le secteur informel, c'est comme un éléphant, on le voit, mais on peut difficilement le définir. C'est pour illustrer la complexité de ce secteur omniprésent dans la vie économique, mais difficile à définir. Toutefois, on peut dire que c'est la partie du secteur privé qui n'est pas répertoriée dans les statistiques officielles et qui emploie, selon diverses estimations entre 30 et 70 % de la population active urbaine. Elle comprend une multitude d'activités génératrices de revenus et qui sont le commerce, les services et la production.

- Le commerce informel est une activité qui consiste à acheter des marchandises ou des denrées alimentaires en petites quantités et à bas prix, de manière souvent frauduleuse afin de les revendre au prix inférieur par rapport à celui habituellement pratiqué. Ce qui permet d'augmenter le coefficient de rotation des affaires.

- Le service informel vise à utiliser un savoir faire tel que la coiffure, la cordonnerie, la blanchisserie etc, à un prix dérisoire.

- La production dans le secteur informel consiste à mettre sur le marché (généralement local), une gamme de produits fabriqués localement, par empirisme ou de manière artisanale.

A défaut d'une définition universelle du secteur informel, nous contenterions des caractéristiques. Ces caractéristiques sont largement développées dans les études de Mitton Santos de 1979 et reprises par OXFAM en 1988, les études menées par l'Université du Tchad en 1989, les études du BIT en 1988 et celles de Mme Ismaël en 1989 pour le compte de CARE CHAD.

Selon ces études, l'entreprises du secteur non structuré n'a pas de statut juridique et l'entrepreneur ne tient pas de comptabilité, la technologie est souvent rudimentaire. Ces caractéristiques varient selon les études et les pays.

Au vue de ces caractéristiques, nous essaierons de déterminer les facteurs qui favorisent l'émergence de ce secteur.

II. LES CAUSES DU SECTEUR NON STRUCTURE

Pour comprendre les causes du secteur informel à N'Djaména, il faut le situer dans son contexte socio-économique et politique.

II.1/ Contexte socio-économique

Nous proposons de citer les causes jugées importantes pour l'émergence du secteur non structuré :

- le taux d'analphabétisme élevé : 60 % d'enfants en âge scolarisable ne sont pas scolarisés et la déperdition scolaire pose le problème de la main d'oeuvre sans qualification précise (Banque Mondiale 1988).

- Les élèves après un certain niveau (3e ou terminale) se trouvent dans une situation sociale défavorable (abandonnés par les parents, mariés etc) sont obligés de se débrouiller.

- Les femmes dont les maris sont sans emploi et ayant à charge des enfants.

- Les personnes qui ont le sens des affaires, mais qui n'ont pas de moyens financiers.

- Le taux de chômages est très élevé : 54 % en milieu urbain et le problème de l'emploi se pose avec acuité (Banque Mondiale 1988).

- La sécheresse avec son corollaire la famine draine à N'Djaména une population qui est vite passée de l'état d'assisté à celui d'opérateur économique.

- L'enclavement du Tchad grève le coût de transport des produits importés. Ces produits se vendent très chers à N'Djaména. Et la préférence est souvent donnée aux produits de substitution locaux.

- Le tissu industriel national est très faible.

- L'absence de crédit ne permet pas aux opérateurs économiques de faire des activités plus grandes.

- Le bas pouvoir d'achat très bas des ménages garantit une demande aux producteurs du secteur informel.

II.2/ Contexte politique

Le secteur informel n'a jamais été considéré par les milieux politiques. Ceux-ci menaient de rudes luttes pour son contrôle. En effet, pour le Gouvernement, le secteur informel constitue un frein au développement économique. Pour preuve le code des investissements n'a prévu aucune disposition particulière pour encourager les micro-entreprises du secteur informel.

Sans se soucier de toutes considérations négatives à son égard, ce secteur se développe et a atteint un point tel qu'il a suscité une prise de conscience timide du gouvernement. A cette situation défavorable, viennent s'ajouter les effets néfastes de la guerre et des déchirements internes qui ont détruit l'infrastructure économique.

Les causes du secteur non structuré nous conduisent à évoquer les relations qui existent entre le secteur informel et les autres secteurs.

II.3 Les relations entre les différents secteurs

Le secteur informel est appelé à se développer car il y a une série d'activités inhérentes à nos traditions et à notre situation économique ; exemple : la construction d'un WC traditionnel, la bilitière, la vente des fagots etc. Cependant, ce développement ne peut se faire en parfaite harmonie avec celui des autres secteurs. En effet :

- il y a une méfiance réciproque entre le secteur informel et le secteur public alors que le premier considère le second (administration) comme un frein à son épanouissement à travers la pression fiscale, le second voit le premier comme étant une source d'hémorragie fiscale.

65

- Entre le secteur informel et le secteur formel, s'installe une guerre d'intérêt qui se perpétue et se complique au fil des temps. Tout en reprochant au secteur informel d'être en concurrence déloyale, le secteur formel estime qu'il fait les frais des activités de celui-ci vis-à-vis de l'administration. En outre, le secteur informel joue un rôle important dans le développement du secteur formel en favorisant l'écoulement de ses produits. Le cas des menuisiers et des ferrailleurs et bien d'autres utilisant les produits des quincailleries. Les vendeurs à la sauvette qui écoulent les produits de gros importateurs.

D'une manière générale, le secteur informel se présente comme "une solution" à la crise. Son absence causerait des conséquences assez graves. En effet, le secteur informel nourrit la veuve et l'orphelin, paie les frais de scolarité de la plupart d'enfants, entretient et soude les familles désoeuvrées, absorbe le chômage.

Malheureusement, ce secteur vit essentiellement en vase clos. En effet, le secteur informel s'adresse au secteur informel pour écouler ses produits ou ses services. Par exemple le menuisier informel vend la plupart de ses tables et ses bancs à la vendeuse de bili-bili ou à la vendeuse des beignets. Le maraîcher ou le pêcheur ne peut vendre ses produits qu'aux intermédiaires relevant du secteur non structuré.

Mais toutes ces activités ont un impact économique assez grand sur l'économie nationale.

III. L'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTUREL

La micro-entreprise contribue pour une part non négligeable au développement économique, sociale et culturel de la nation tchadienne.

- Sur le plan économique, ce secteur permet essentiellement à la masse dont elle est issue, la masse au faible pouvoir d'achat de disposer d'une gamme de produits fabriqués localement à un bas prix. C'est le cas des pelles, des brouettes, des seaux etc. Ces produits peuvent être utilisés à des fins économiques assez grandes. Exemple : les pelles et brouettes peuvent servir dans la construction, les pelles et les houes dans le jardinage. En outre, la production locale de ces produits de substitution limite et même diminue la fuite des devises. Par ailleurs, ce secteur facilite la circulation des biens. En effet, les vendeurs à la sauvette, par leur activité de distribution ambulante suscitent le goût du consommateur. Ils constituent un relais de distribution pour le commerce de gros. Le secteur informel constitue une clientèle très grande pour les quincailleries. Ce secteur contribue largement à la formation du PIB, environ 26 % (Banque Mondiale 1984).

66

- Sur le plan social, ce secteur permet aux ménages de consommer les produits et services d'une moindre valeur. Ce qui leur permet de dégager une économie et peut être même une épargne. L'activité de la micro-entreprise permet aux ménages de satisfaire les besoins vitaux à savoir manger, se vêtir, se loger, travailler, et cela sans attendre une quelconque aide de l'Etat.

- Sur le plan culturel, l'importance n'est pas à démontrer, car c'est de ce secteur qu'est issu tout ce qui fait notre fierté en ce qui concerne l'activité artistique et artisanale.

Il serait important de mener une politique tendant à canaliser le secteur informel à acheter des marchandises auprès des grossistes au lieu de les importer d'ailleurs.

L'impact du secteur informel n'est pas seulement positif. La faible valeur ajoutée qui caractérise les activités de la micro-entreprise nécessite une gymnastique sans cesse renouvelée pour déjouer les autorités douanières communales ou autres.

IV. LE SECTEUR INFORMEL : LES BLOCAGES

La micro-entreprise est un maillon essentiel à la croissance économique. Pour cela, une attention particulière devrait lui être portée. Cependant, son développement est sujet à deux types au moins de blocage :

- blocage par rapport à lui même
- blocage par rapport à l'environnement institutionnel.

IV.1 Blocage par rapport à lui même

- Manque de capital : l'agent économique qui décide de devenir un opérateur du secteur non structuré le fait surtout pour sa survie. Le blocage qu'il rencontre d'emblée est d'ordre financier. Après une étude de potentialités et de diverses possibilités qui lui sont offertes, il s'oriente dans l'un des trois sous-secteurs. Il démarre généralement avec des emprunts ou des dons minimes, ou encore en se mettant au service des gens plus nantis. Pour ce dernier cas, l'exemple le plus révélateur se trouve dans l'activité commerciale : le vendeur à la sauvette, le pousse-pousseur, ou le prestataire de services tel que les blanchisseurs.

  L'investissement est en général faible. Ainsi, les fabricants de marmites, de cantines, de pelles et brouettes, des tisserands, des cordonniers... mettent en évidence leur force physique et leur savoir faire. Les outils qu'ils utilisent se limitent à quelques marteaux, des pinces coupantes et des aiguilles ou du moins une machine à coudre lorsqu'il s'agit des

cordonniers ou des tailleurs. Leur métier ne fait pas appel à une technologie poussée. Elle se transmet par simple imitation ou par apprentissage.

- Faiblesse du revenu : la faiblesse du revenu a pour corollaire la faiblesse d'épargne. Ce qui ne permet pas à l'opérateur de se développer.

- Le manque de formation : l'opérateur de la micro-entreprise, n'ayant pas de qualification précise tâtonne et passe d'une activité à une autre sans perspective. Certains manquent de créativité et d'imagination pour améliorer leur produits. Le calcul du coût de production leur échappe totalement. La notion de profit reste confuse.

- Le manque d'information : le manque d'information emprisonne les opérateurs de la micro-entreprise dans les activités routinières, les rend tributaires des mêmes sources d'approvisionnement.

- Le suivisme : dès qu'une activité paraît florissante, tout le monde s'y lance, à telle enseigne qu'il y a une saturation rapide du marché.

- La tradition : dans la production, certaines activités sont réservées aux castes et cela fait obstruction à l'épanouissement du secteur.

- La technologie artisanale : elle ne s'adapte pas au besoin du marché surtout sur le plan qualitatif.

IV.2 Blocage par rapport à l'environnement institutionnel

L'activité dans le secteur informel est une activité non officiellement reconnue faute de déclaration préalable auprès des autorités administratives. Cette situation d'illégabilité crée une méfiance mutuelle. Le cas des douaniers confrontés chaque jour aux fraudeurs est un exemple concret.

- La douane : le système douanier actuel n'est pas adapté aux unités de micro-entreprise. Il conviendrait de mettre en place un tarif et un document par produit importé. Exemple : un opérateur de la micro-entreprise fait entrer à N'Djaména une petite quantité du sucre de Kousseri. Les agents chargés du contrôle douanier soit lui prennent une taxation au passage, soit ils lui arrachent purement et simplement le produit. Le butin prend généralement une destination privée au détriment de l'Etat. Il serait intéressant pour l'Etat d'imposer une taxation par unité de produit, ici le paquet ou le coro du sucre. Il faut faire la part des choses : la licence d'importation, les droits de douane, les droits d'entrée et pourquoi pas une taxe dissuasive. Ceci permettra à l'Etat d'avoir de l'argent.

- Le fisc : Ni le code des investissements, ni celui des impôts n'ont prévu des dispositions particulières pour encourager les activités de la micro-entreprise.

- Le crédit : le manque de crédit est un handicap majeur au développement des activités relevant du secteur non structuré. La crédibilité des opérateurs économiques du secteur non structuré étant largement controversée, les institutions financières et les banques commerciales ne leur accordent que très peu d'intérêt.

- La faiblesse du marché : l'étroitesse du marché intérieur lié à la faiblesse et à l'irrégularité des revenus constituent un blocage d'importance non négligeable.

- Le secteur formel : le manque de magasins spécialisés susceptibles de fournir une gamme d'outils adaptés à la micro-entreprise sont également un frein pour le développement du secteur informel.

Pour intervenir dans le secteur informel, il faut trouver des points forts sur lesquels s'appuyer, ce sont les créneaux porteurs :

V. LES CRENEAUX PORTEURS

Etant donné la diversité des activités dans le secteur non structuré, il serait hasardeux par rapport aux moyens limités dont on dispose de prétendre apporter un appui systématique à tous les niveaux. Il serait intéressant de cibler dans un premier temps, certaines activités génératrices de revenus et créatrices d'emploi.

En effet, une mission effectuée par le BIT a pu identifier, selon certains critères de choix et de promotion, des créneaux porteurs parmi la soixantaine d'activités et de métiers que comporte l'économie informelle. Selon le rapport de ladite mission (cf Henry Panhuys, BIT 1990), un certain nombre d'activités et de métier (voir annexe) sont justiciables dans l'immédiat des mesures de soutien et d'une recherche - action participative.

Les créneaux retenus répondent aux critères de promotion suivants.

- Satisfaction des besoins sociaux essentiels (en termes de valeur d'usage des biens et services fournis) ;

- volume et coût des emplois générés (en nombre d'ateliers et de travailleurs) ;

- présence de potentialités économiques (en termes de valeur ajoutée) ;

- possibilité de substitution d'importation (valorisation des ressources locales et moindre dépendance extérieure) ;

- contribution à une meilleure intégration économique des activités artisanales et les projets industriels et urbains.

Il convient de remarquer toutefois que les activités et métiers de chaque créneaux sont en inter-relation plus ou moins grande. Il serait donc intéressant de ne pas promouvoir inconsidérablement ou isolement les uns car on risquerait de pénaliser les autres.

Certaines activités des ONG en faveur du secteur non structuré méritent qu'on en parle. Il s'agit notamment de VITA et OXFAM. Pour l'heure, l'exemple de VITA retient notre attention.

Financée par USAID, l'ONG VITA conçoit ses projets pour apporter une assistance à la fois technique et financière aux micro-entrepreneurs. VITA accorde non seulement des crédits à des taux d'intérêt abordable (12 %) et des délais de remboursement acceptables par tous les clients, mais apporte en outre une assistance technique aux opérateurs. VITA assure donc ainsi leur formation en les aidant à préparer une demande de prêt, à tenir une comptabilité, à ouvrir un compte en banque etc. Ce qui leur permet de bénéficier des crédits des banques commerciales de la place. De 1984, date de son installation au Tchad jusqu'en 1990, les activités de VITA ont permis de créer 925 emplois.

VITA fonctionne de manière autonome, sans interférence de l'Etat. Ses prêts concernent une gamme de micro-activités telles que la commercialisation, la transformation des produits agricoles et les services.

Jouant un rôle très important dans l'économie de notre pays, VITA permet aux opérateurs économiques du secteur informel à promouvoir et à s'épanouir. L'exemple étant donné, il appartient aux autres ONG, aux bailleurs de fonds et autres institutions financières d'aider à la promotion de la micro-entreprise. Le Gouvernement également pourra inciter à l'installation des capitaux étrangers dans le pays. Ce qui faciliterait la promotion du secteur privé, en général et partant le développement économique et social du Tchad.

Des ONG (OXFAM), d'autres initiatives nationales (PADS) et organisations internationales (BIT) mènent des activités en faveur du secteur informel. Ces actions méritent d'être encouragées.

Notre exposé n'aura pas de sens si nous n'apportons pas des propositions permettant la réorganisation du secteur non structuré.

70

VI. PROPOSITIONS DE SOLUTIONS D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR INFORMEL

Le développement des micro-entreprises du secteur informel ne saurait devenir une réalité qu'à la condition nécessaire et suffisante de prendre des mesures adéquates et appropriées en vue de lever sinon d'alléger les obstacles qui, d'une façon ou d'une autre, constituent un frein au développement harmonieux des activités dudit secteur.

A la lumière des éléments de blocages relevés tant à la promotion du secteur informel qu'en ce qui concerne son passage éventuel au secteur formel, les mesures à mettre en oeuvre peuvent être concentrées autour des axes majeurs suivants :

VI.1 Les conditions d'un environnement favorable

Il s'agira, en tenant compte de l'étroitesse du marché interne et du faible pouvoir d'achat des populations, d'élaborer une stratégie tendant à augmenter la demande des produits et des prestations du secteur informel.

Tout effort de promotion des micro-entreprises doit impliquer en effet une réorientation des stratégies de développement du pays. Cette réorientation visera à améliorer les mécanismes de distribution et de redistribution de revenus en faveur des couches sociales qui consomment les produits des micro-entreprises. Dans cette perspective, le relèvement par exemple du niveau de vie des fonctionnaires et autres travailleurs du secteur moderne à revenus moyens stimulera la consommation des produits et prestations de services du secteur non structuré (SNS). Cela aura un effet certain sur le niveau d'activité dans le secteur. Par ailleurs, une redistribution régulière et conséquente de revenus en faveur de certaines catégories de travailleurs (chômeurs ayant perdu leurs emplois et en quête de travail, retraités...) produirait les mêmes effets sur la vie des micro-entreprises. Enfin, dans les zones rurales où vivent au moins 80 % de la population active, une amélioration du niveau de vie (augmentation de revenus aux producteurs ruraux) permettra aux petits producteurs de trouver des marchés supplémentaires dans la production et la maintenance d'outillage agricole.

La promotion du secteur informel ne doit pas se faire au détriment des grandes unités de production.

Il serait intéressant de créer les conditions d'intensification des échanges intrasectoriels (à l'intérieur du secteur informel) et intersectoriels (entre le secteur structuré et les secteur non structuré. Ces échanges permettraient aux micro-entreprises de se développer pour devenir de petites entreprises beaucoup plus productives.

Enfin, un environnement favorable au développement du secteur informel suppose que des méthodes mieux adaptées à la taille du marché et à la disponibilité des ressources locales soient mises en oeuvre. Il est aussi important d'envisager de faire des

économies de devises et de capital par une sensibilisation contre le snobisme des ménages qui font peu cas des produits et services nationaux.

VI.2 Une structure d'appui au secteur informel (SASI)

Il est indispensable de mettre en place une structure d'appui aux activités du secteur informel. Cette structure sera directement responsable de l'élaboration et de l'application de la politique intégrée de promotion des petits producteurs. Elle doit à cet effet, disposer des compétences nécessaires lui permettant d'assumer adéquatement les missions suivantes :

- conception et planification des politiques cohérentes relatives au développement du secteur informel, en concertation avec les acteurs concernés et les institutions impliquées ;

- appui/conseil et animation des opérateurs ;

- coordination et concertation des programmes et projets ;

- renforcement et actualisation de la connaissance du secteur au moyen d'études et d'enquêtes.

La mise en place de cette structure (une équipe pluridisciplinaire de cadres nationaux), appuyée le cas échéant par une assistance technique, semble être un préalable nécessaire pour jeter les bases d'une politique de promotion du secteur informel.

Dans une phase préliminaire d'intervention, la structure d'appui au secteur informel devra s'atteler à approfondir l'examen du contexte socio-économique du pays, en mettant un accent particulier sur l'environnement dans lequel les micro-entrepreneurs exercent leurs métiers (cadre institutionnel, fiscal, commercial, associatif...). Les consultations et concertations avec le Gouvernement, les institutions spécialisées, les ONG et les opérateurs permettront de rassembler les données de base en vue de rendre opérationnel les instruments d'incitation en faveur du secteur informel.

VI.3 Un système de mesures incitatives

Il serait superflu de fonder l'espoir à court et moyen terme sur le secteur comme base du développement à long terme de l'économie au Tchad sans mettre en oeuvre une politique à la fois de promotion et sans l'aménagement d'un cadre institutionnel approprié. L'action à entreprendre de ce point de vue s'articule autour des axes prioritaires suivants :

VI.3.01 Des technologies appropriées et maîtrisables par les usagers

Pour rendre les micro-entreprises plus efficientes, il semble primordial de faire une place de choix aux actions de

rechcrche/développement des technologies adaptées aux conditions économiques et socio-culturelles des usagers. Il serait intéressant de leur apporter une assistance susceptible d'améliorer leur productivité sans pour autant faire appel à de nouveaux investissements importants. Cette option vise essentiellement à rechercher ou à améliorer des solutions technologiques facilement maîtrisables par les micro-entrepreneurs. Préoccupé par ce problème, le gouvernement est entrain de mettre en place une Cellule d'Appui Technique aux Micro-entrepreprises dans le cadre du Programme d'Action pour le Développement Social (PADS). Cette Cellule apporterait sans doute des éléments de solution aux problèmes rencontrés par le secteur informel.

VI.3.02 Une assistance financière mieux adaptée

Les micro-entrepreneurs ne sont pas suffisamment armés pour accéder aux crédits aux conditions en vigueur au Tchad. Les taux d'intérêts sont très élevés et non discriminants. Les formalités et les procédures d'octroi de crédits sont complexes. Elles ne tiennent pas compte de la spécificité des opérateurs du secteur informel. De facto, ces opérateurs sont condamnés, alors qu'ils ont besoin d'un appui financier conséquent pour améliorer la qualité de leurs produits et leurs prestations de services.

Il serait intéressant, par le biais des services spécialisés de la structure d'appui, de faciliter et favoriser l'accès des opérateurs du secteur informel aux crédits d'équipement à court et à moyen terme. Ces crédits doivent être octroyés à des conditions de faveur. Une institution financière du genre de l'ONG VITA, souple et mieux adaptée, pourrait convenir pour réaliser de tels objectifs. Il est à cet effet souhaitable d'inciter et de faciliter l'installation des banques étrangères qui oeuvraient pour la promotion du secteur informel.

Au-delà de ces dispositions, il est nécessaire que l'Etat mette en place des fonds spéciaux de garantie devant servir à couvrir les crédits accordés aux micro-entreprises. Enfin, les associations du genre de tontine pourraient contribuer à résoudre les problèmes de financement des activités du secteur non structuré. Toutefois, ces pistes n'excluent pas la recherche d'autres possibilités de financement des micro-entreprises.

VI.3.03 La réglementation fiscale

Une politique de promotion du secteur informel doit prendre en considération les pratiques fiscales en vigueur. Lorsque celles-ci ne sont pas incitatives, elles contraignent les micro-entreprises à rester dans l'anonymat, faute de moyens financiers pour faire face aux exigences du fisc.

Dans le court et le moyen terme, l'Etat doit oeuvrer pour oublier que les secteur non structuré constitue "un gisement fiscal". Il conviendrait à cet effet d'établir des codes d'investissement et d'impôt qui fassent expressément allusion aux opérateurs du secteur en cause. Le contenu de ces codes doit préciser les

73

conditions de faveur applicables à ces opérateurs. A moyen terme, il serait même indiqué de lever toutes mesures fiscales à l'égard des micro-entreprises. L'Etat doit plutôt compter sur les effets induits et indirects des activités du secteur informel sur les prélèvements fiscaux du point de vue global.

Toutefois, il pourrait s'avérer difficile d'exonérer les opérateurs économiques informels d'impôts et taxes diverses. Dans ces conditions, et dans l'état actuel des choses, la structure d'appui doit oeuvrer pour éviter tout accroissement inconsidéré de la pression fiscale sur ceux-ci, étant donné que leur situation socio-économique et financière est précaire.

VI.3.04 La formation et le perfectionnement

Le manque de qualification technique et la méconnaissance de la gestion sont un handicap majeur pour la promotion du micro-entreprise du secteur informel. La volonté de développer ce secteur doit passer par l'amélioration des compétences afférentes.

Un regard autour de nous, nous permet de conclure que les outils de formation existent certes, mais ils ne sont malheureusement pas tous opérationnels ou du moins ne jouent pas pleinement le rôle qu'on attend d'eux. Il s'agit :

- du Centre de Formation Professionnelle et de Perfectionnement (CFPP) section industrielle et administrative ;
  du Centre National d'Arts Appliqués (CENAAP) ;
- du Centre de Formation des Entreprises.

1/ Le Centre de Formation Professionnelle et de Perfectionnement section industrielle placée sous la tutelle du Ministère du Travail a dispensé des cours de mécanique de plomberie, de menuiserie jusqu'en 1979. Depuis, ce centre n'a pas réouvert ses portes en raison des dommages qu'il a subis du fait de la guerre. Malgré les demandes persistantes des opérateurs économiques, les autorités de tutelle n'ont pas pu le relancer faute de financement.

2/ Le Centre artisanal placé sous la tutelle du Ministère du Tourisme et de l'Environnement dispense des cours de maroquinerie, de bijouterie, de reliure, de sculpture et de dorure. Il est souhaitable qu'il étende sa mission à l'amélioration des activités traditionnelles telles que : la vannerie, la tapisserie, la fabrique des marmites et des jarres....L'optique serait de supplanter l'artisanat décoratif par l'artisanat utilitaire.

3/ Les Centres de Formation Professionnelle et de Perfectionnement créés par certaines entreprises industrielles telles que la COTONTCHAD, la SONASUT, la STEE... pour leurs propres besoins pourraient éventuellement contribuer à la formation des opérateurs économiques du secteur informel.

Cette ouverture permettrait l'utilisation rationnelle de ces équipements. Mais l'on craint que les frais de formation soient élevés au point de rendre difficile sinon impossible l'inscription des entrepreneurs formels.

En effet, il est souhaitable de réunir toutes les parties intéressées (entreprises, Etat, bailleurs de fonds) pour discuter sur les conditions favorables aux micro-entreprises.

4/ Ces savoir-faire techniques doivent être accompagnés par une bonne gestion sans quoi ils seraient inutiles.

Consciente de ce problème, la Chambre consulaire du Tchad a oeuvré pour la relance du CFPP destiné à la formation des comptables et des secrétaires de niveau BTS. Dans le cadre du perfectionnement, le centre a mis en place des modules de formation relatifs aux thèmes suivants :

- étude du traitement de texte sur machine à écrire électronique et micor-ordinateur ;
- étude de logiciels de secrétariat ;
- initiation à l'informatique ;
- initiation à la comptabilité sur micro-informatique.

On constate avec regret que les deux types de formation ne profitent pas aux micro-entreprises du secteur informel en raison de leur niveau élevé.

Le Centre doit mener une enquête auprès dudit secteur pour ramener une partie de ses cours au niveau sollicité par les micro-entreprises.

VI.3.05 L'auto-organisation du secteur informel

Une des faiblesses des opérateurs du secteur informel est l'absence d'organisation. L'isolement des micro-entrepreneurs constitue un important handicap à leur épanouissement. Cette situation ne leur donne aucune possibilité d'exprimer de façon concertée et cohérente leurs doléances ou de prendre certaines initiatives.

Une action visant la promotion du secteur non structuré doit inclure la possibilité laissée audit secteur de s'auto-organiser. Il est inutile de lui imposer des formes extérieures de groupements, d'associations ou de coopératives. Cela permettrait aux micro-entreprises de résoudre, au moyen des rencontres et d'échanges d'expériences, nombre de problèmes inhérents à leurs activités.

La structure d'appui et les ONG pourront oeuvrer avec les opérateurs concernés à réaliser cette auto-organisation.

15

CONCLUSION

La présente étude n'a pas la prétention d'apporter toute la lumière sur le secteur informel mais elle a sans nul doute contribuer à apprécier sa complexité et son intérêt.

Malgré sa complexité, le secteur informel est d'un apport non négligeable pour le développement économique de notre pays. Il a su se substituer au secteur formel en temps de crise et a fait vivre entre 30 et 70 % de la population active des villes en temps normal. On ne peut s'empêcher de souligner l'économie de devises qu'il procure à l'Etat en mettant sur le marché certains biens de consommation qu'on aurait pu importer d'autres pays africains, d'Europe, d'Amérique ou d'Asie.

Il faut également reconnaître que le secteur informel ne présente pas que des aspects positifs. Les entreprises formelles se plaignent de la concurrence déloyale dont elles sont victimes de la part des micro-entreprise. De même, l'Etat n'arrive pas à recouvrer certaines taxes et droits de douanes qui échappent à son contrôle. Ce qui entraîne un manque à gagner important.

Une réglementation appropriée amenuiserait ce manque à gagner sans pour autant perturber le secteur. En matière de douane, il est souhaitable de mettre en place une taxation propre à la petite importation avec des documents adéquats pour que les recettes perçues soient effectivement versées au Trésor public et non appropriées par les douaniers comme nous le constatons maintenant.

Le secteur informel a-t-il besoin d'être structuré ? Si oui, il faut le faire avec beaucoup de prudence pour éviter de "tirer la poule aux oeufs d'or".

Le secteur informel reste "un mystère" et le mystère est, par définition ce qu'on n'a jamais fini de comprendre. C'est pour dire que ce secteur est si compliqué que plus vous cherchez à la pénétrer, à le connaître, plus vous heurtez à la méfiance des opérateurs économiques qui le composent.

Cette remarque ne doit pas décourager les bonnes volontés, bien au contraire, elle doit plutôt les aider à s'armer de patience et de délicatesse pour percer ce mystère afin de le rendre plus efficient dans l'intérêt des hommes et de l'Etat.

La mise en place de la cellule d'appui, la relance ou la réadaptation de différents organes de formation et de perfectionnement apporteront sans aucun doute une solution au problème du secteur informel.

ANNEXES

ANNEXE 1

CARACTERISTIQUES D'UNE ECONOMIE A DEUX SECTEURS

CARACTERISTIQUES	SECTEUR FORMEL	SECTEUR INFORMEL
Technologie	avancée	artisanale
Capital	beaucoup	très peu
Salaire	régulier, fixe	irrégulier, variable
Horaire	régulier	variable
Prix	souvent fixe	souvent à négocier
Bénéfice	élevé avec un grand chiffre d'affaires	bas avec petit chiffre d'affaires
Frais généraux	élevés	petits/rien
Coûts fixes	élevés	bas
Stocks	grand, bonne qualité	petit/rien ; mauvaise qualité
Crédit	bancaire	personnel/familial des usuraires
Organisation	bureaucratique	familiale
Rapport avec clientèle	anonyme	personnel
Publicité	nécessaire	très peu/rien
Récupération	très peu/rien	fréquent
Appui de l'Etat	grand	rien
Dépendance extérieure	grande	minimum/modérée

Source : adapté de Mitton Santos 1979 et utilisé dans l'étude d'OXFAM en 1988.

77

CARACTERISTIQUES DU SECTEUR INFORMEL SELON Mc GEE

CONCERNANT LE PROCESSUS DE PRODUCTION	CONCERNANT LA RELATION AVEC LES CLIENTS, LE GOUVERNEMENT, ETC
Technologie à forte intensité de main d'oeuvre	les prix peuvent être discutés
En général entreprises familiales	relations personnelles avec les clients
Peu de capitaux	pas de publicité
Horaire irrégulier	pas de crédit personnel
Frais pas nécessairement fixes	institutionnalisé
Peu de stock, le plus souvent de mauvaise qualité	pas ou presque pas d'aide gouvernementale
Peu de bénéfice en rapport avec le chiffre d'affaires	peu ou pas de dépendance de l'étranger
Faible frais d'entreprises fixes	

Critères pour une définition opérationnelle du secteur informel.

L'entrepreneur ne tient pas de comptabilité
L'entreprise n'est enregistrées nulle part
L'entreprise n'est pas raccordée au réseau électrique
L'entrepreneur n'a pas de permis pour s'établir
L'entrepreneur n'a pas d'emplacement fixe
L'entrepreneur n'a pas d'atelier en parpaings ou en brique de terre
L'entrepreneur ne dispose pas de certaines machines (à spécifier par activité)
L'entreprise n'a pas de statut juridique (ex : SA, SARL)
Le personnel ne touche pas régulièrement le salaire minimum fixé par la loi.
Le personnel n'est pas inscrit à la caisse de la sécurité sociale.

LE SECTEUR FORMEL, INDUSTRIEL A PETITE ECHELLE ET INFORMEL CRITERES

DESIGNATION	CRITERES OPERATIONNELS
Secteur formel : comprend le secteur gouvernemental et le secteur industriel moderne Secteur industriel à petite échelle	statut juridique légalement établi paiement normal du salaire minimum, de même qu'inscription à la caisse de la sécurité sociale. Entre en ligne de compte pour un appui gouvernemental. Doit acquérir un statut juridique le plus souvent reconnu par le ministère des Finances. Le personnel est inscrit à la caisse de la sécurité sociale, il ne reçoit pas toujours le salaire minimum.
Secteur informel : en général	N'a pas de statut juridique Ordinairement, le personnel ne reçoit pas régulièrement le salaire minimum.
La partie plus développée du secteur informel	Emploi régulier pour ouvriers ou apprentis. Niveau technologique plus élevé : au moins un outil coûteux.
La partie moins développée du secteur informel	Le plus souvent l'entreprise à une personne tout au plus un apprenti ou parfois un membre de la famille. Niveau technologique plus bas.

Source : Meiné Pieter Van Dijk Burkina Faso Le secteur informel de Ouagadougou 1986.

19

CARACTERISTIQUE DU SECTEUR INFORMEL A N'DJAMENA

- Secteur hétérogène non structuré
- petit niveau de formation
- petits investissements
- utilisation massive de la force de travail et à petite rémunération
- production orientée vers le marché interne.

La prédominance du commerce : pourquoi ?

- facilité d'accès
- pas besoins de gros investissements
- on peut y entrer et sortir à tout moment
- rapidité de pouvoir réaliser un gain
- pas besoin de formation préalable
- pas d'autres alternatives.

SPECIFICITE DU DOMAINE COMMERCIAL

- Domaine où on rencontre beaucoup de femmes
- les hommes y ont une position de choix

Il existe plusieurs sortes de systèmes commerciaux :

* l'individu possède un stock propre
* l'individu fait de la revente, donc sans stock propre
* l'individu est un démarcheur, donc fait la liaison entre les commerçants et les opérateurs du secteur informel
* l'individu fait du "consignement"
* il y a les permanents, les saisonniers et les permanents.

Source : Mme Ismaël AZIZA 1989.

CRENEAUX PORTEURS	METIERS PRINCIPAUX	METIERS LIES OU COMPLEMENTAIRES
1. Métaux	menuisiers et fabrications métalliques	chaudronniers/cantiniers forgerons/fondeurs ferrailleurs/quincailliers
2. Bois	menuisiers bois	tapissiers
3. Textile (confection)	tailleurs/couturières	
4. Alimentaire	producteurs transformateurs restaurateur (trices)	production et commerce de de produits agricoles
5. BTP	maçons/briquetiers autres	idem que métiers métaux
6. Transport (mécanique)	réparateurs (cycles moto-cycles, voitures)	recyclage et vente de pièces détachées
7. Cuirs et peaux	Lanmeur cordonniers/maroquiniers	
8. Fibres végétales	vanniers	cordiers

81

COMMISSION N° 4 : SECTEUR INFORMEL ET MICRO-ENTREPRISE

LISTE DES MEMBRES

01	Dingamyo Mbao (Président)	Chambre consulaire
02	Mindidéal Etienne (Vice-Président)	Centre artisanal
03	Béram Néra	SPONG/CPC
04	Hor-Bira Nambatigué	USAID
05	Tendjibaye Alladoumngar	Centre artisanal
06	Caradec Toussaint	Université du Tchad
07	Sarah Wescott	OXFAM
08	Danimbaye Kaïna-Nodji	UNST
09	Atakem D. Tandoh	CAT/PADS/MIE
10	Sobdibet Hinsalbet	DEDE/CCI
11	Oumarou Djibo	CAT/MIE/PADS
12	Mme Ismaël Aziza	PNUD
13	Dr Nicole Froud	CNPT
14	Vincent Claude	MIE/PADS
15	Mme Kolingar Khadidja	SOACIT
16	Goni Malloum	VITA
17	Hassane Bilal Saleh	Opérateur économique
18	Derry Didié	Opérateur économique

67